

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

*Documents officiels***55<sup>e</sup>** séance plénièreJeudi 15 novembre 2001, à 15 heures  
New York

---

*Président* : M. Han Seung-soo..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Inondations en Algérie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom des membres de l'Assemblée générale, présenter au Gouvernement et au peuple algériens nos sincères condoléances à la suite des pertes de vie tragiques et des dommages matériels importants causés par les inondations récentes en Algérie.

**Point 9 de l'ordre du jour (suite)****Débat général****Allocution de M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha,  
Premier Ministre de la République de Bulgarie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, Premier Ministre de la République de Bulgarie.

*M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, Premier Ministre de la République de Bulgarie, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, Premier Ministre de la République de Bulgarie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. de Saxe-Cobourg-Gotha** (Bulgarie) : Un an après l'exceptionnelle Assemblée du Millénaire, nous sommes à même d'affirmer aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies jouit d'un rôle et d'une importance accrues en tant qu'instrument collectif pour répondre aux défis de notre monde.

La Bulgarie salue la réélection de M. Kofi Annan en tant que Secrétaire général de notre organisation. Je me réjouis aussi du prix Nobel de la paix qui lui a été décerné.

Le terrorisme international se fait agressif et puissant, menaçant non seulement les États mais aussi la liberté de l'esprit humain. La position engagée et active de l'Organisation mondiale à l'encontre des actes de terrorisme et les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité les condamnant, en sont la preuve. La République de Bulgarie a appuyé catégoriquement ces résolutions, notamment la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. L'Assemblée nationale et le Gouvernement bulgares ont adopté des déclarations semblables afin de concerter leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme.

J'ose rappeler que ce combat ne sera que partiel sans un engagement moral, voire spirituel. N'oublions pas que la seule poursuite du bien-être matériel n'est pas la panacée; il existe aussi d'autres valeurs pour améliorer le sort des peuples. Face à une « société virtuelle », il faut qu'il y ait des valeurs réelles, un

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



cadre acceptable pour les démunis aussi bien que pour les riches.

Je saisis l'occasion pour exprimer de cette tribune les condoléances du peuple bulgare aux citoyens des États-Unis d'Amérique pour les actes terroristes du 11 septembre dernier. La fermeté et le courage dont ils font preuve pour faire face à cette tragédie et à ses conséquences font l'admiration de tous.

C'est avec un sentiment de fierté particulière que je note, au moment où le rôle et l'importance de l'ONU vont augmentant, que la République de Bulgarie s'appête à assumer la responsabilité de membre non permanent du Conseil de sécurité. Pour l'opinion publique bulgare et pour mon gouvernement, l'élection de la Bulgarie au sein de cet organe important de l'Organisation mondiale est considérée comme une reconnaissance du prestige international dont bénéficient la Bulgarie et sa politique extérieure active et équilibrée. Les priorités de cette dernière – adhésion à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, relations de bon voisinage et de coopération renforcée avec les pays de notre région – restent valables plus que jamais. Pour des raisons naturelles et culturelles nous sommes attachés à la francophonie, qui incarne non seulement une langue mais aussi un esprit. Je remercie donc tous les États Membres qui ont bien voulu nous apporter leur appui lors des élections.

La Bulgarie entend assumer sa pleine responsabilité de membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous sommes disposés à participer au dialogue sur tout l'éventail de questions ayant trait à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays est ouvert au dialogue avec tous les États Membres de l'Organisation, aux idées et suggestions visant à accroître le rôle et l'efficacité de l'ONU.

Je tiens, à cet égard, à relever le rôle de la République de Bulgarie en tant que facteur important et positif pour la paix et la sécurité en Europe du Sud-Est et en tant que génératrice de stabilité dans le règlement des crises dans les Balkans occidentaux, une zone limitrophe de la Bulgarie. Nous sommes pour la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et nous considérons que les élections générales du 17 novembre prochain seront déterminantes pour le processus de stabilisation et de démocratisation du Kosovo. De même, la Bulgarie attache une importance primordiale à la stabilité de la République de

Macédoine au moyen de l'application de l'Accord-cadre du 13 août dernier et à la sauvegarde de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Mon pays appuie l'application intégrale des Accords de Dayton et la nécessité de consolider l'État uni de Bosnie-Herzégovine. La démocratisation de la République fédérale de Yougoslavie est pour nous un facteur positif. Il convient d'établir une stratégie à long terme pour le rétablissement et le développement économique de l'Europe du Sud-Est afin de la redresser après les différentes crises. Je voudrais souligner que ces questions doivent continuer à figurer au centre des efforts de tous pour trouver une solution équitable aux conflits.

*M. Sharma (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

Je tiens à mettre en relief la position bulgare en faveur d'un règlement pacifique et durable d'autres conflits régionaux aussi déchirants que ceux du Proche-Orient, en Afrique et ailleurs – la liste qui s'ensuit est longue et triste. Nos positions sur tous ces conflits sont en conformité avec la Charte des Nations Unies et les principes généralement reconnus par le droit international.

Exilé moi-même pendant 50 ans, je suis d'autant plus sensible au drame humain des réfugiés, dont le nombre et les souffrances ne font qu'augmenter, comme c'est le cas en Afghanistan.

Nous accordons une grande importance aux questions à l'ordre du jour de l'ONU, comme la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, contre le trafic illégal de drogues. Par conséquent, notre gouvernement fait un effort très spécial dans ce sens-là sur notre propre territoire. Le contrôle du commerce d'armes, de marchandises et de technologies à double usage, revêt une signification d'actualité en raison du lien de ce commerce avec le terrorisme.

Je tiens à ajouter que la Bulgarie participe activement à la coopération dans le domaine économique et social, des droits de l'homme, de la non-prolifération des armes de destruction massive, du désarmement mondial et de la protection de l'environnement. Ces objectifs correspondent du reste à ceux du nouveau Gouvernement bulgare : veiller aux besoins sociaux des citoyens bulgares, et à la croissance économique soutenue, et ce malgré les aléas d'une conjoncture économique internationale parfois difficile.

L'attitude de la République de Bulgarie face à ses responsabilités accrues au sein de l'Organisation mondiale sera étayée par une politique extérieure claire, conséquente et prévisible, dont l'accent est mis sur la sécurité régionale et le développement, sur l'élargissement du cercle d'États amis et sur son apport à la solution des problèmes mondiaux par le biais d'une participation active au dialogue multilatéral. C'est ici à l'ONU que les conflits doivent trouver leur solution, et non pas sur les champs de bataille.

Pour terminer, nous voulons croire que cette politique trouvera la compréhension, voire le soutien de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Premier Ministre de la République de Bulgarie de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, Premier Ministre de la République de Bulgarie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Miguel Alemán, Ministre des affaires étrangères du Panama.

**M. Alemán** (Panama) (*parle en espagnol*) : La République du Panama se félicite avec grand plaisir de l'élection de M. Han Seung-soo à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, et souhaite l'assurer de sa pleine coopération dans la tâche difficile qui lui est confiée. C'est également un plaisir pour nous de dire à quel point le Panama est heureux que le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et l'Organisation elle-même ont été honorés pour l'octroi bien mérité du prix Nobel de la paix.

Nous participons aujourd'hui à ce forum mais nous nous ressentons encore des incidences des terribles attaques terroristes perpétrés le 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Nous n'oublierons jamais ces crimes contre l'humanité, et, pour rendre hommage aux milliers de victimes innocentes de ces attaques insensées, l'ONU doit prendre toutes les mesures nécessaires pour légitimer toute action multilatérale qu'il faudra prendre à l'avenir pour éliminer la menace du terrorisme international.

La République du Panama, État Membre de l'ONU, respecte pleinement les mandats de

l'Organisation. C'est pourquoi nous sommes heureux de déclarer ici sans aucune ambiguïté que nous avons utilisé toutes les ressources dont nous disposons pour nous acquitter de nos responsabilités dans la guerre contre le terrorisme.

Nous appuyons également le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), présidé par Sir Jeremy Greenstock, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Nous proposons de rester constamment en rapport avec lui.

Le Gouvernement panaméen, sous la direction de la Présidente Mireya Moscoso, est prêt à appliquer vigoureusement les dispositions qui figurent dans tous les instruments de l'ONU relatifs au terrorisme international. À cette fin, nous présenterons très prochainement à notre assemblée législative les quatre instruments de l'ONU qui n'ont pas encore été ratifiés par notre pays, conjointement avec la Convention internationale pour la répression du terrorisme de décembre 1999, que nous devons de signer ici. De même, nous allons ratifier dès que possible le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale.

Parallèlement aux actions communes adoptées contre le terrorisme conformément aux nombreuses conventions pertinentes de l'ONU et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et afin de faire face aux activités des terroristes, nous demandons respectueusement à chacun d'oublier tous les différends qui auraient pu se faire jour en juillet à propos de la question du vaste trafic illicite d'armes légères. Chacun sait qu'en fin de compte, ceux qui profitent de ce trafic meurtrier, ce sont non seulement les mouvements rebelles – parrainés parfois par d'autres nations – mais aussi des groupes terroristes notoires. C'est pourquoi le Panama réitère la position qui était la sienne au cours de la Conférence : aucun État n'a le droit de promouvoir ce trafic meurtrier en arguant qu'il y va de ses intérêts nationaux. Il faut réexaminer cette question à la lumière des récents événements.

La République du Panama est particulièrement préoccupée par les implications sociales, politiques et économiques du commerce illicite des armes légères, et souhaite déclarer son attachement à la promotion d'une convention américaine sur cette question en vue de créer un cadre juridique qui permettra aux pays de l'hémisphère de supprimer totalement ce trafic et donc de renforcer la sécurité régionale.

Nous sommes pris dans une spirale de massacres qui ne cessent de nous rapprocher de conflagrations généralisées. Les États représentés ici se sont officiellement engagés au moment où nous sommes devenus Membre de cette organisation, à promouvoir la paix et les droits de l'homme; à faire face aux besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs de nos peuples; à préserver l'environnement; et à instaurer le développement social, économique et politique de tous.

Toutefois, pour que cet engagement soit réellement suivi d'effets, il faut arracher l'appui des États qui, par pur fanatisme, en particulier au Moyen-Orient, n'ont pu respecter les buts et principes des Nations Unies. Mon pays estime que l'intolérance et l'intransigeance que l'on voit dans cette partie du monde sont dues à l'atavisme et à l'injustice présents à fleur de peau et qui constituent des violations flagrantes de la Charte de cette organisation. La République du Panama a exhorté à de nombreuses reprises les parties au conflit à renoncer aux recours à la force, à rétablir la coopération en matière de sécurité et à adopter des mesures pour rétablir la confiance mutuelle et relancer le processus de paix sur la base des normes du droit international.

Ces derniers jours, la communauté internationale a assisté avec un profond chagrin à la recrudescence de la violence dans cette région. Face aux niveaux de brutalité que l'on peut voir au Moyen-Orient, le Panama estime qu'il incombe à l'ONU de renforcer énergiquement son rôle de médiation afin de mettre fin aux regrettables effusions de sang qui attristent depuis des décennies la communauté internationale.

En particulier, le Panama lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume un rôle plus actif dans les efforts réalisés en faveur de l'application des recommandations du rapport Mitchell, qui propose de surmonter la violence par un dialogue constructif et des concessions mutuelles. Il est absolument indispensable, notamment, de reconnaître le droit du peuple palestinien à la création de son État souverain, et celui de l'État d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité.

Nous devons déployer les plus grands efforts et consacrer nos ressources humaines les plus précieuses à la tâche de réconciliation de toute l'humanité. La République de Panama s'attellera à cette tâche et plaidera toujours pour une solution pacifique aux conflits par le dialogue et le refus de la violence

comme moyen de régler les différends internes ou internationaux.

D'autres exemples de situation produisant des frictions superflues et qui peuvent être résolues par le dialogue sont celles qui concernent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, les revendications de la République argentine sur les Îles malouines et la représentation de la République de Chine à Taiwan au sein du système des Nations Unies, en attendant que la situation interne de ce peuple frère soit réglée.

Le Panama défend les droits de l'homme sans aucune réserve et ne tolérera jamais le moindre acte commis en violation de ces droits, quel que soit l'endroit où il est commis ou les circonstances qu'on invoque pour le justifier.

À cette position des plus claires vient s'ajouter notre engagement sincère en faveur de la campagne universelle pour les droits de l'enfant et de la lutte contre le VIH/sida, éléments essentiels de la défense des droits de l'homme. En ce qui concerne le VIH/sida, le Panama considère qu'un succès ne sera possible qu'à condition que personne n'élide ses responsabilités économiques et sociales face à ce mal terrible et qu'une bonne planification communautaire existe aux niveaux local et régional pour empêcher la propagation de cette maladie et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Les droits de l'homme sont clairement définis, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels. Depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948, on a beaucoup progressé dans le développement de ces droits; mais les droits énoncés dès cette époque continuent d'être bafoués aujourd'hui en raison des inégalités engendrées par la mondialisation et le financement du développement, de l'incapacité de rembourser la dette externe et de la destruction aveugle de l'environnement. Tous ces facteurs de pauvreté extrême exigent des nations les plus riches la plus profonde solidarité. Nous sommes fermement convaincus que l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité permettra d'éviter l'érosion des droits de l'homme et de mettre un terme aux problèmes sociaux qui engendrent la violence et la perte des droits politiques, sociaux et économiques de tous les habitants de la planète.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, a représenté un effort extraordinaire en faveur d'un développement mondial viable. Son résultat le plus important a été l'adoption d'Action 21, qui couvre en grand détail les thèmes de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, en plus des thèmes relatifs à la dégradation progressive des écosystèmes. De même, Action 21 nous invite à axer notre attention sur les ressources financières nécessaires, au niveau national, afin de mettre au point un système de mesure du développement durable qui soit facile à interpréter. Il s'agit d'une tâche de longue haleine, fort importante, que nous ne devons pas négliger.

Actuellement, nous préparons la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey, au Mexique, en mars 2002. Cette conférence est, à notre sens, une magnifique occasion de réduire l'abîme qui sépare en la matière les pays riches du Nord des pays pauvres du Sud, sur le plan tant théorique que pratique.

Au cours des réunions du Comité préparatoire de cette conférence tenues ici le mois dernier, des opinions très divergentes ont été exprimées, qu'il sera nécessaire de concilier. Ces divergences ont engendré l'impression pessimiste qu'il serait impossible de concrétiser un plan d'action à Monterrey. Je pense, au contraire, que puisque nous connaissons les objections que présenteront ceux qui prennent les risques en fournissant les moyens de financement, nous devons nous atteler immédiatement à réviser nos arguments de façon créative et responsable afin de mettre le financement du développement davantage en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui.

Ces réalités pressantes d'aujourd'hui comprennent, notamment, la nécessité pour les pays en développement d'obtenir des prêts à taux réduits; de s'attaquer énergiquement au problème de la dette externe, de concevoir des mesures pour faire monter les cours trop bas de nos matières premières et des autres produits d'exportation et de mettre au point des mécanismes permettant d'éviter les crises financières.

Dans cet ordre d'idées, nous aimerions mentionner une information intéressante, à notre avis, l'Assemblée générale: en juin dernier, les pays d'Amérique centrale et les États-Unis d'Amérique ont souscrit à une déclaration commune dans le cadre du

programme de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale (ALIDES). Cette Alliance, qui représente une stratégie régionale pour faire de l'isthme centraméricain une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, s'est donné pour objectifs généraux la gestion durable de la biodiversité, le renforcement et la modernisation des structures institutionnelles, la promotion du commerce et l'atténuation des catastrophes naturelles.

Plus précisément, l'Alliance oeuvre à l'intégration économique de la région et à son insertion efficace dans l'économie internationale; à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et à la modernisation des infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications; à la création de couloirs biologiques, de bassins hydrographiques et de zones protégées; à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans la région; à l'élévation du niveau d'éducation, de santé et de sécurité des habitants d'Amérique centrale; enfin, au rétablissement et à la préservation des valeurs nationales.

Cette aspiration de l'Amérique centrale au développement a été renforcée par le lancement du Plan Puebla-Panama. Nous avons créé pour la région un mécanisme de consultations continues et permanentes, en vue de perfectionner une stratégie de développement intégrée et à long terme.

Alors que nous consentons de grands efforts pour atténuer les problèmes sociaux qui nous affligent dans certaines régions, nous continuons à l'ONU de discuter des problèmes structurels qui limitent dans une certaine mesure la capacité de nombre de nos pays d'influer sur la question de l'Organisation. Parmi les divers débats concernant les réformes de l'ONU, nous souhaiterions nous référer à celui qui a eu lieu le 30 octobre dernier sur le point 49 de l'ordre du jour du Programme de l'Assemblée générale, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

L'année dernière, la délégation du Panama a soutenu, tant au Sommet du Millénaire qu'à l'Assemblée générale, l'aspiration déjà ancienne à réformer le Conseil de sécurité. Nous avons dit, et nous le réaffirmons aujourd'hui, que nous sommes d'accord sur le fait que sa composition doit être plus équitable et plus représentative, mais que pour atteindre cet objectif

fondamental il est indispensable que les membres permanents acceptent l'idée que les structures de pouvoir de 1945 ont cessé d'exister. Aujourd'hui qu'est posée en principe l'interdépendance nouvelle et vitale de toutes les nations du monde, s'ouvre une véritable occasion de nous défaire d'obsessions qui n'ont plus de place au sein de la structure de notre organisation.

Pour terminer, nous réaffirmons notre conviction que, comme il a été démontré après les horribles actes terroristes du 11 septembre, la légitimité et l'efficacité des mesures futures que prendra le Conseil de sécurité seront subordonnées au sentiment qu'auront tous les États Membres qu'aucune décision n'est imposée unilatéralement, que personne n'est marginalisé comme c'était l'habitude dans la prise de décisions sur des sujets qui nous affectent tous. C'est dans cette direction que nous devons orienter nos travaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Motsoahae Thomas Thabane, Ministre des affaires étrangères du Lesotho.

**M. Thabane** (*parle en anglais*) : Monsieur, au nom de la délégation du Lesotho, je voudrais à travers votre personne féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection au cours de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais rendre un hommage mérité à M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée générale à la cinquante-cinquième session, et le féliciter pour avoir promu les efforts de réforme et de revitalisation de l'Assemblée générale, en vue de renforcer son rôle en tant qu'enceinte représentative et principal organe de prise de décisions de l'ONU.

Nous félicitons notre Secrétaire général pour s'être vu décerner le prix Nobel de la paix et pour la reconduction de son mandat à la tête de notre organisation. Nous le félicitons de continuer à attribuer une telle importance à la nécessité pour l'Organisation d'élaborer de meilleurs outils pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, et nous l'encourageons à continuer à développer des concepts et des cadres stratégiques pour les travaux de l'Organisation dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Nous voudrions en particulier féliciter le Secrétaire général pour ses efforts inlassables et sa détermination de son engagement pour réformer et transformer l'ONU en une organisation qui fonctionne sur la base d'une nouvelle culture en matière de

gestion. Nous réitérons le point de vue largement partagé dans cette assemblée, à savoir que l'ONU serait plus démocratique si le Conseil de sécurité était rendu plus représentatif de la communauté des membres dans son ensemble. Malheureusement, bien que nous soyons tous d'accord sur la nécessité d'une réforme, un accord sur les détails d'une telle réforme continue de nous échapper.

Le Lesotho réaffirme sa condamnation sans équivoque des actes de terrorisme barbares commis contre des civils innocents le 11 septembre, et présente ses condoléances aux proches de tous ceux qui ont péri durant les attaques. Les différences idéologiques ou autres ne sauraient constituer une excuse pour ces actes indicibles; et les actes aussi maléfiques ne peuvent pas non plus être justifiés pour des raisons d'opportunité. Les responsables de ces actes doivent être punis. Bien que nous soutenions la coalition contre le terrorisme et que nous considérions en faire partie, nous soulignons néanmoins la nécessité d'augmenter les capacités de tous les pays afin de leur permettre de jouer un rôle efficace dans la lutte contre cette menace.

Un an après l'exceptionnel Sommet du Millénaire, le temps est venu pour nous de réfléchir et de faire le point sur la façon dont nous réagissons aux défis qui se posent du fait de notre interdépendance croissante, et du fait de l'interconnexion croissante de nos économies. Dans ce monde en évolution où toutes les formes d'activité économiques, sociales, culturelles et politiques sont devenues dépendantes de l'accès aux télécommunications et aux services d'information fournis par l'infrastructure mondiale de l'information, quels progrès avons-nous accomplis pour rendre la mondialisation vraiment mondiale, et pour garantir que tous les individus de par le monde en partagent les bénéfices?

La vérité est qu'il reste encore un fossé numérique béant entre les pays industrialisés et les pays en développement, en particulier en Afrique où la majorité attend encore de récolter les profits des technologies de l'information et des communications. Il reste encore beaucoup à faire pour lancer l'introduction des technologies de l'information et des communications dans les écoles primaires, afin de permettre aux pays développés de répondre aux nouveaux besoins de la société et de l'économie.

Le système des Nations Unies doit donc redoubler d'efforts pour aider les pays en

développement, notamment en Afrique, à renforcer leur capacité dans le domaine du développement de la formation, cela afin de garantir des améliorations dans la qualité de l'éducation et de l'accès aux technologies de l'information et des communications, notamment par le transfert de technologie. Nous appelons en conséquence tous les partenaires internationaux à traiter les technologies de l'information et des communications comme une priorité spéciale pour le développement de l'Afrique.

Malgré les nombreuses difficultés que les pays en développement continuent d'affronter pour répondre à leurs besoins urgents dans le domaine du développement, des progrès réels sont réalisés vers la création de solides capacités internationales pour le développement durable, y compris des fondements macroéconomiques sains, une gouvernance efficace, la paix et la stabilité. Après de nombreuses années de dictatures militaires non démocratiques et de coups d'État en Afrique, le continent a commencé à prendre des mesures décisives pour sortir de l'ornière, et aujourd'hui le vent de la démocratie continue de souffler à travers le continent. L'ancrage grandissant des principes démocratiques a conduit les Africains à rejeter tous les dirigeants qui arrivent au pouvoir par des moyens extraconstitutionnels. Il y a aussi en Afrique une prise de conscience croissante du fait que le développement durable ne peut prendre forme au milieu de conflits en cours ou potentiels, et que les conflits armés vont contre le progrès, qu'ils détruisent inévitablement les réalisations de nombreuses années de développement national. C'est pourquoi la gestion des conflits prend maintenant une importance croissante en Afrique.

Le développement est aussi en voie de pousser de solides racines, tandis que de nombreux pays africains formulent leurs stratégies de développement et entretiennent davantage de relations de coopération avec leurs partenaires de développement. Le rôle clef joué par l'ONU pour aider à relancer le mouvement pour un partenariat international entre, notamment, les pays les moins avancés et la communauté internationale demeurera crucial pour résoudre les questions de la pauvreté et du développement durable.

L'Afrique est déterminée non seulement à résoudre ses problèmes, mais aussi à garantir que le futur développement du continent est façonné par les Africains eux-mêmes. De nombreux maux dont l'Afrique n'a pas cessé de souffrir, notamment le déclin

économique, les troubles internes et les guerres civiles, l'incertitude, la corruption et la désintégration de l'État, ont constitué des obstacles majeurs au développement et à la création de sociétés viables en Afrique. Tout ceci nous a fait comprendre que la seule façon de réaliser le développement durable pour le continent est de nous assurer que les populations vivent et travaillent dans des conditions stables dans un État de droit. La transformation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en Union africaine devrait donc être vue comme un pas important, qui ouvrira la voie à la création d'institutions fortes, disposant des pouvoirs et des ressources nécessaires pour leur permettre d'exercer leur mandat et leurs responsabilités de manière efficace.

C'est dans ce contexte que le lancement de la Nouvelle Initiative africaine à Lusaka, en juillet, a aussi marqué un tournant dans les efforts de l'Afrique visant à garantir qu'au niveau de l'Afrique et au niveau régional, des réformes économiques et sociales appropriées étaient mises en oeuvre dans le but d'éliminer toutes les injustices sociales. Le programme de relèvement et le cadre d'action orientés sur l'économie, pris en main et conduits par l'Afrique elle-même, offrent une vision pragmatique de la manière dont l'Afrique souhaite être prise en compte en tant que partenaire, et non pas en tant que destinataire des profits et des chances offertes par la mondialisation. Cette initiative menée par des Africains, qui définit les justes priorités et les points d'intérêt central pour le développement durable du continent africain, mérite non seulement les éloges, mais aussi le soutien de cette assemblée et de la communauté internationale tout entière.

En s'engageant dans cette nouvelle voie qui mène à la reprise, les Africains n'ont aucune illusion et sont tout à fait conscients de la tâche gigantesque qu'ils se sont fixée, et ils estiment que les progrès nécessaires à sa concrétisation devront être réalisés par les peuples et les gouvernements africains eux-mêmes. Nous devons créer les conditions nécessaires permettant aux pauvres d'être des agents du changement, en utilisant leurs talents et leurs capacités en vue d'augmenter la production et d'accroître leur revenu.

Pour qu'il en soit ainsi, l'Afrique a besoin de ressources. La communauté internationale doit fournir un appui, non seulement par la coopération dans le domaine du développement, mais également par un meilleur accès des pays africains aux marchés du

monde développé. L'initiative « Tout sauf des armes », adoptée par le Conseil des ministres européen en février est une première étape importante visant à supprimer les droits de douane sur les importations en provenance d'Afrique et d'autres pays en développement, et elle doit être imitée. Nous exprimons notre gratitude pour l'appui et l'engagement du G-8 et de l'Union européenne en faveur de cette initiative et demandons aux autres pays et institutions donateurs de s'associer à l'Afrique alors qu'elle s'engage dans ce nouveau processus de reprise. De même, nous reconnaissons les avantages que *l'African Growth and Opportunity Act* apporte aux pays de l'Afrique subsaharienne.

Le Sommet du Millénaire a réaffirmé l'objectif du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague qui est de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue. Mais une pauvreté abjecte, une base de ressources limitées et donc une dépendance importante à l'égard de l'aide extérieure au développement, des niveaux insoutenables d'endettement et les effets nuisibles de la pandémie du VIH/sida continuent d'être le lot quotidien pour la majorité des peuples du monde. Dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, la pauvreté a en fait augmenté et constitue une grave menace aux processus de gouvernance démocratique du fait de l'érosion des droits fondamentaux et de la dignité humaine, ainsi que la détérioration de la base de ressources naturelles déjà limitées. En outre, le nombre des pays les moins avancés a plus que doublé depuis 1971, année où l'ONU a institué cette catégorie de pays.

Une sortie plus rapide et durable de l'endettement est donc impérative. Cela exige la mise en oeuvre d'urgence de l'Initiative renforcée par les pays pauvres très endettés. Elle exige également des mesures plus globales, y compris la conversion en subventions des dettes bilatérales restantes des pays les moins avancés, l'élargissement de l'Initiative à davantage de pays, l'accroissement des niveaux de l'aide publique au développement, la garantie de marchés pour les produits des pays les moins avancés et la promotion de volumes accrus d'investissement étranger direct en Afrique.

Le Lesotho espère donc que d'autres débats se tiendront sur ces mesures durant la proche Conférence internationale sur le financement du développement, dont nous soutenons pleinement la convocation. Nous

pensons également que le Programme d'action pour les pays les moins avancés durant la décennie 2000-2010 est un cadre permettant d'accélérer une croissance économique soutenue et le développement durable des pays les plus pauvres et les plus faibles de la communauté internationale.

Le logement reste un pilier vital du développement économique durable. C'est l'indicateur le plus important et le plus visible des aspirations individuelles et de leur concrétisation. À titre d'exemple, il y a notre nouvel engagement, pris au début de cette année, à l'égard des principes du Programme pour l'habitat, qui se résument dans les notions de logement adéquat pour tous et d'établissements humains durables dans le domaine du développement. La pauvreté continue d'être un facteur essentiel de l'incapacité des pays en développement de réaliser ces deux objectifs du Programme pour l'habitat.

Dans le même ordre d'idées, une population saine est une condition absolue du développement socioéconomique. Nous reconnaissons donc les défis énormes posés par le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Pour l'Afrique, où se trouvent 70 % des personnes infectées par le VIH/sida dans le monde, ce fléau remet en cause des acquis durement obtenus dans le développement socioéconomique. Un engagement et une autorité politiques sont donc essentiels pour créer des capacités nationales permettant de développer et d'appliquer des stratégies nationales d'ensemble en matière de prévention et de traitement du VIH/sida, qui nécessitent une mobilisation de ressources. Nous nous félicitons donc des résultats de la session extraordinaire sur le VIH/sida, organisée durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et espérons que le Fonds mondial pour le VIH/sida et la santé, dont la création a été annoncée par le Secrétaire général, deviendra bientôt opérationnel pour assurer un financement aux pays les plus touchés, sur la base de subventions.

Le Lesotho se félicite de la tendance mondiale à faire en sorte que chaque enfant ait les meilleures chances de s'assurer un avenir prospère, et a entrepris de réaffirmer sa détermination à garantir les droits des enfants. Notre entreprise la plus positive à cette fin a été l'introduction progressive, au cours de l'année 2000, de l'éducation élémentaire gratuite pour les élèves de première année. Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure qui assurera une croissance économique

soutenue et la réduction de la pauvreté. Les nouvelles dates convenues pour la tenue du sommet des enfants, qui a été reporté, doivent permettre de ne pas gâcher cet élan, en vue de créer un monde meilleur pour les enfants.

Le Lesotho reste tout à fait conscient du rôle important que les femmes jouent dans la promotion des processus de développement socioéconomique du pays, ainsi que de la nécessité d'appuyer leur participation à tous les niveaux. À cette fin, nous avons pris note de l'appel lancé aux États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de revoir les réserves qu'ils auraient émises sur la Convention. Notre propre réserve sur la Convention a été amendée et sera retirée ultérieurement.

Les événements qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie et au Rwanda, ainsi que les images horribles de femmes et d'enfants victimes d'amputations du fait des forces rebelles en Sierra Leone, montrent que l'obligation de rendre des comptes pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et la juridiction universelle sur ces crimes sont vitales s'agissant de mettre fin au cycle d'impunité dont nous avons été témoins ces années. La contribution tangible du Lesotho à l'élimination de la culture de l'impunité est illustrée par son appui aux activités des Tribunaux internationaux pour la Yougoslavie et le Rwanda chargés de traduire en justice les responsables des crimes les plus graves, et son appui à la création de la cour spéciale pour la Sierra Leone, pour laquelle le Lesotho a annoncé une contribution de 100 000 dollars étalée sur trois ans. Le premier paiement de 40 000 dollars pour la première année a déjà été effectué. Nous demandons à la communauté internationale de fournir des fonds suffisants pour que la cour spéciale pour la Sierra Leone puisse commencer à fonctionner.

Alors que le rythme des ratifications du Statut de la Cour pénale internationale est encourageant, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que la cour devienne rapidement une réalité. Il faut donc fournir à la Commission préparatoire assez de temps et de ressources pour assumer son mandat durant la première moitié de l'année 2002.

La paix et la sécurité internationales continuent d'être une tâche majeure pour l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle. S'il y a eu des faits positifs concernant diverses

questions vitales pour la sécurité de la communauté internationale, il reste encore beaucoup à faire pour instaurer un monde plus pacifique, libéré des armes de destruction massive, des arsenaux d'armes légères illicites, un monde disposant de normes mondiales renforcées en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous renouvelons notre appel aux pays qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à le faire, et demandons aux États dotés d'armes nucléaires de continuer de respecter pleinement leurs obligations prises au titre de ce traité.

La récente série de menaces de guerre biologique a également renforcé la nécessité urgente d'élaborer des mesures de coercition efficaces qui rendront la prolifération des armes biologiques plus difficile et empêcheront ces armes de tomber entre les mains de groupes terroristes.

La Conférence historique des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a permis de souligner les souffrances humaines et l'insécurité engendrées par l'accumulation excessive et le transfert illicite de ces armes. Bien qu'elles ne soient pas tout à fait satisfaisantes, surtout pour ceux d'entre nous qui souffrons le plus de ce fléau, les mesures envisagées dans le Programme d'action constituent un premier pas de portée historique pour réduire cette menace. Il nous appartient à tous de forger des partenariats utiles pour assurer l'application effective du Programme à l'heure où nous nous efforçons ensemble de libérer le monde de ces armes.

Alors que la paix continue de régner dans de nombreuses régions du monde, l'Afrique a connu des revers à cet égard, puisque des conflits violents s'y poursuivent sans relâche. Les séquelles de notre passé colonial, où des activités patronnées par les États facilitaient le pillage systématique des ressources de l'Afrique, ont été remplacées par des entreprises étrangères et des individus qui recherchent le bénéfice le plus élevé possible et dont le seul but est de maximiser le profit. La conjonction des conflits, de la facilité de se procurer des armes, de l'abondance des ressources naturelles et de l'avidité de ces individus a totalement dévalué la vie des Africains. En d'autres termes, la valeur de la vie d'un Africain en 2001 est presque la même qu'au temps de l'esclavage, au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous appelons à la même conscience collective de la communauté internationale, qui a condamné et

réussi à éliminer l'esclavage, pour qu'elle s'élève avec autant de véhémence contre ce mal contemporain.

La situation explosive au Moyen-Orient reste tout à fait déplorable. Le Lesotho appuie la création d'un État palestinien indépendant, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, un État qui devrait coexister en paix avec ses voisins.

Nous demandons à toutes les parties aux conflits dans le monde d'agir davantage pour créer des conditions favorisant la mise en oeuvre des accords conclus et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que l'engagement effectif des Nations Unies. Nous sommes encouragés par l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, au Burundi et en Sierra Leone, et saluons les efforts de toutes les parties pour instaurer la paix dans leur pays.

Toutefois, l'absence de progrès dans la réalisation des accords relatifs au règlement définitif de deux des conflits les plus anciens qui soient, en Angola et dans la République arabe sahraouie démocratique, nous attriste. Au Lesotho nous sommes convaincus que les accords de Houston demeurent la base de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental tandis que, incontestablement, le Protocole de Lusaka sur l'Angola reste la seule base viable de la paix dans ce pays frère.

Pour terminer, le Lesotho s'engage à nouveau à coopérer au plan multilatéral et à respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'époque difficile que nous vivons demande un appui ferme de la part de l'ONU et des processus multilatéraux si nous voulons que l'Organisation fasse véritablement face aux nouveaux problèmes et défis mondiaux auxquels elle est confrontée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Agba Otikpo Mezode, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

**M. Mezode** (République centrafricaine) : La délégation centrafricaine voudrait d'abord s'acquitter d'une mission que lui a confiée S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République, Chef de l'État, celle de renouveler, l'expression de la solidarité de la République centrafricaine avec le peuple des États-Unis ainsi que sa ferme condamnation des actes ignobles posés contre la liberté, la démocratie et la paix le 11 septembre dernier. Elle ne manquera pas

d'apporter sa contribution à la réflexion d'ensemble que mènera la communauté internationale au cours de cette session pour mettre au point les mesures devant aboutir à l'éradication du terrorisme.

Mais avant cela, je voudrais adresser à M. Han Seung-soo ainsi qu'aux membres de son bureau, les vives félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de la présente session. Sa parfaite maîtrise de la chose internationale, alliée à sa sagesse est un gage certain du succès de nos travaux pour le déroulement desquels la délégation centrafricaine l'assure déjà de sa coopération. L'ingéniosité avec laquelle son prédécesseur a conduit les travaux de l'Assemblée du Millénaire emporte l'appréciation de ma délégation.

Nous tenons aussi à adresser, au nom de la République centrafricaine, nos félicitations les plus chaleureuses à M. Kofi Annan pour sa réélection comme Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son engagement pour la cause de cette organisation vient d'être couronné par cette distinction du prix Nobel de la paix, qui honore tout à la fois l'ONU et lui même. Il peut continuer à compter sur la coopération de la République centrafricaine dans l'accomplissement de sa mission extrêmement difficile aujourd'hui, avec l'adoption l'année dernière par les États Membres de la Déclaration du Millénaire, qui pose un cadre nouveau de coopération entre États.

En effet, la Déclaration du Millénaire doit être perçue comme la stratégie que les États devraient observer pour leur permettre de relever les nombreux défis qui se posent aujourd'hui au monde et qui ont notamment pour noms : la pauvreté, les conflits, l'intolérance, le terrorisme, la dette, la marginalisation, les maladies endémiques et le VIH/sida. Ces défis, dont la persistance et l'amplification nuisent à l'équilibre du monde ne peuvent être relevés que par le jeu de la coopération multilatérale, notamment dans le cadre des Nations Unies.

Coopération d'abord pour enrayer les causes de certaines frustrations dans le monde, comme par exemple un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient.

De même, ma délégation exhorte les parties concernées par la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka à s'exécuter afin de permettre à la République démocratique du Congo de recouvrer son intégrité territoriale et son unité et d'instaurer une paix durable,

qui aura des effets bénéfiques en République centrafricaine.

Il faudrait ensuite qu'une coopération s'instaure entre les États pour soutenir l'Afrique qui ploie actuellement sous le poids de nombre de ces défis. Il s'agit là de la coopération pour le développement en faveur de laquelle justement le Sommet du Millénaire a engagé la communauté internationale à assurer une campagne qui fasse du droit au développement, comme des droits de l'homme, une réalité pour tous.

La République centrafricaine, qui a souscrit à la Déclaration du Millénaire, exhorte les pays du Nord à déterminer avec l'Afrique un partenariat réel, tant public que privé, qui puisse concourir à appuyer les efforts de développement de ce continent. Cela implique une certaine volonté politique puisque, devant la situation des conflits aujourd'hui observables entre États et souvent aussi à l'intérieur même des États, nos partenaires cèdent parfois au désespoir et à l'indifférence devant la lenteur des progrès ou, quelques rares fois, ils cèdent à l'émotion que certains hommes suscitent aux fins de décourager les initiatives en manipulant abusivement des concepts porteurs, comme le génocide et l'épuration ethnique, vécus réellement naguère par certains pays, mais qui aujourd'hui n'ont aucun fondement dans un pays comme la République centrafricaine.

Mais on oublie souvent que ces conflits ont pour origine profonde un déficit de culture de démocratie dans nos sociétés et l'extrême pauvreté. C'est pourquoi il y aurait lieu que nos partenaires appuient nos efforts de démocratisation, ou encore contribuent à consolider les bases de nos jeunes démocraties, notamment en privilégiant l'aspect économique, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Dans le cas de la République centrafricaine, par exemple, une tentative de coup de force a été perpétrée le 28 mai dernier à l'effet de mettre un terme à la marche de la démocratie dans ce pays. C'est la quatrième tentative en cinq ans depuis 1996. Sur cette dernière, nous voudrions apporter quelques brefs éclairages.

Au cours de sa 4261<sup>e</sup> séance, le 23 janvier 2001, le Conseil de sécurité avait examiné la situation en République centrafricaine. Tout en relevant quelques faiblesses, le Conseil a reconnu les efforts du Gouvernement et l'a invité avec tous les partenaires de la société centrafricaine à persévérer dans la voie de la

consolidation de la démocratie et la préservation de la paix. Pour aider à cette tâche, le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a été prorogé car il accomplit un travail remarquable, fructueux, avec le concours des uns et des autres.

La République centrafricaine souhaitait fermement continuer malgré tout d'apparaître comme cet îlot de relative stabilité dans une région déchirée par la guerre dont parlait naguère une haute personnalité. La tension socioculturelle s'atténue en effet. On enregistre en ce mois de mai 2001 la présence des institutions financières internationales.

Contre toute attente, les mêmes groupes d'hommes qui soumettent le peuple centrafricain depuis cinq ans à un terrorisme répétitif sous divers noms, pose un acte aux conséquences dramatiques prévisibles que l'on sait. Face à la réprobation générale, tant nationale qu'internationale, ces groupes d'hommes se précipitent derrière des concepts de pratiques génocidaires pour tenter de justifier l'injustifiable, créant front ethnique par-ci, front de cela par-là.

Cette récurrence de crises violentes interpelle sur la pratique de la justice dans nos jeunes États de droit où les amnisties imposées font office de justice et instaurent le règne de l'impunité facteur de récidivisme.

Heureusement, des voix se sont immédiatement élevées de partout dans le monde pour condamner cette dernière tentative, et nous voulons nous saisir de cette tribune pour dire notre reconnaissance à l'ONU, à l'Union européenne, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à la Communauté des États sahélo-sahariens ainsi qu'aux pays frères et amis qui ont réagi dès les premières heures pour réclamer le rétablissement de la légalité constitutionnelle.

Tout coup d'État, réussi ou manqué, est toujours générateur d'actes attentatoires aux libertés, aux droits de l'homme, aux droits de la société, aux droits du peuple. La République centrafricaine n'a pas voulu se prêter à ce jeu. Ainsi une série d'actes appropriés ont été posés : création d'une commission mixte d'enquête judiciaire; contacts avec les différentes couches sociales ainsi qu'avec les chancelleries, organisations et institutions accréditées en République centrafricaine tant au niveau du Gouvernement que du Président de la République; et actions diplomatiques auprès des pays

de la sous-région et de la région; elles se poursuivent encore.

Toutefois, au-delà de cette tentative de coup de force du 28 mai, c'est toute la situation d'ensemble de la République centrafricaine qu'il faut apprécier. Récemment encore, pour avoir refusé de se présenter devant la commission d'enquête judiciaire constituée justement pour connaître les conséquences de la tentative du coup de force du 28 mai, l'ancien chef d'état-major des armées a organisé une résistance qui a pris la forme presque d'une rébellion et qui a failli faire basculer le pays dans un nouveau drame. La rapide réaction de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté d'États sahélo-sahariens et des pays frères voisins a assurément calmé pour l'instant le jeu.

Tous ces événements, qui mettent à dure épreuve les bonnes volontés, viennent remettre en plein jour la question de la marche de la démocratie en République centrafricaine. Cette marche est rendue plus ardue par l'extrême pauvreté de la nation et la fragilisation de l'État incapable d'assurer, à cause des difficultés financières énormes, ses dépenses de souveraineté, ce qui constitue un véritable terreau de l'instabilité. La tentative du coup d'État du 28 mai 2001 a aggravé la situation du pays en le faisant tomber dans un dénuement dramatique.

Cette situation a été bien comprise par l'OUA qui, le 2 août 2001, a rappelé aux États membres, pour information et action, la décision relative à la situation en République centrafricaine, adoptée par le Conseil des ministres lors de sa soixante-quatorzième session ordinaire à Lusaka, qui :

« lance un appel aux États Membres ainsi qu'au reste de la communauté internationale pour qu'ils apportent l'assistance économique et financière nécessaire au redressement de la République centrafricaine, et demande en particulier aux pays qui ont promis des fonds lors de la Conférence d'annonce de contributions en faveur de la République centrafricaine qui a eu lieu en mai 2000, à New York, d'honorer leurs engagements ». (CM/Dec 602 (LXXIV), par. 4)

Le peuple centrafricain lui en sait gré. De même, nous voudrions, ici, exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité qui a toujours porté un grand intérêt à la situation prévalant en République centrafricaine. Nous réservons également ici une mention particulière au Gabon, à la France et au Secrétaire général de

l'ONU, ainsi qu'aux amis du Centrafrique ici représentés pour leur ferme engagement aux côtés de la République centrafricaine. Nous les prions de ne pas céder au désespoir devant ces crises répétitives, car en dépit de tout, il existe en République centrafricaine une réelle volonté de nous en sortir.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies plaide encore davantage pour la cause de la République centrafricaine auprès des différentes institutions financières internationales à l'effet d'une assistance plus accrue en faveur de ce pays car les conséquences de la série d'événements qui se sont produits depuis 1996 sont telles qu'il faudrait des ressources financières importantes pour assurer son relèvement. Le total effondrement de ce pays ne sera pas sans conséquences dans la sous-région de l'Afrique, pour s'en tenir à cette dimension.

Notre session est appelée à réfléchir quant à la manière dont les États devraient donner effet, dans leur comportement, à la Déclaration du Millénaire. Il n'y a que par la coopération et la solidarité que nous pouvons y arriver, et partant, assurer à ce monde les objectifs qui ont été assignés à la Charte des Nations Unies. Cette coopération doit nous permettre également de trouver les moyens nécessaires de relever ce défi commun qu'est le terrorisme et qui se manifeste aujourd'hui sous une forme inédite.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Billie Miller, Membre du Parlement, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

**Mme Miller** (Barbade) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux délégations qui ont félicité M. Han Seung-soo pour son élection à la présidence des travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance pour le prix Nobel de la paix qui a été décerné cette année à l'ONU et au Secrétaire général Kofi Annan. C'est une marque de confiance bien méritée pour la façon dont le Secrétaire général dirige l'Organisation, ainsi que pour le rôle clef joué par l'ONU à une époque de grands défis pour la communauté internationale en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes rassurés par le fait qu'il continuera à imprimer sa ferme direction à notre organisation pendant un second mandat.

En cette époque de nouvelle tristesse pour la population de New York et le peuple de la République dominicaine, je voudrais également présenter mes profondes condoléances aux amis et proches des victimes de l'accident tragique de lundi dernier du vol American Airlines 587.

Pour nous tous, le voyage de cette année à l'ONU pour prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, présente un contraste frappant avec la routine annuelle confortable à laquelle nous nous étions habitués. Nous trouvons cette fois-ci une ville barricadée, une population traumatisée et désorientée, une atmosphère d'appréhension et d'incertitude dans la rue et dans ces couloirs. L'horreur du terrorisme qui a fait des victimes innocentes pendant des décennies au Moyen-Orient, en Irlande du Nord et dans d'autres parties de l'Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine frappe maintenant ce pays avec une fureur et une intensité que peu d'entre nous auraient cru possible.

*M. Deupa (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

Le Gouvernement barbadien a été très explicite et a condamné sans équivoque les actes de terrorisme du 11 septembre. Il s'est engagé à coopérer pleinement avec la communauté internationale dans l'effort soutenu pour répondre à cette menace mondiale. Aucune cause et aucun grief ne sauraient justifier le recours à la violence comme moyen de régler les différends ou de légitimer la mort d'innocents. Le recours au terrorisme est incompatible avec les idéaux des Nations Unies et ne saurait l'emporter.

La Barbade partage la douleur de l'Amérique, car nous aussi avons perdu dans ce carnage insensé cinq ressortissants fiers et travailleurs. Nous partageons la perplexité et l'incrédulité de l'Amérique, car nos citoyens ont également ressenti cette violation et cette perte d'innocence à la suite d'un acte de terrorisme sans précédent. Il y a 25 ans, le 6 octobre 1976, l'impensable s'est produit à la Barbade. Des terroristes ont abattu un avion de Cubana Airlines près de nos eaux territoriales. Bien que l'on ait identifié et appréhendé les instigateurs de cette attaque, ils n'ont jamais été punis pour leurs crimes mais ont été encouragés à poursuivre activement leur campagne de terreur. Nous partageons la profonde indignation et la détermination de l'Amérique qui souhaite traduire en justice les auteurs des attentats du 11 septembre. Nous

devons aussi insister pour dire que le terrorisme ne sera aucunement toléré, quelle qu'en soient la source ou l'idéologie.

Le terrorisme est un problème mondial qui nécessite une solution internationale. Pendant des années, l'ONU a reconnu la menace que représentait le terrorisme pour la promotion et le maintien de la paix mondiale. Depuis 1963, lorsque cette organisation a adopté sa première convention antiterroriste, une douzaine de conventions portant sur le même sujet ont été approuvées par la communauté internationale. La Barbade a adhéré à sept de ces instruments. Au début de cette semaine, j'ai eu l'honneur de signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Notre Gouvernement réexamine activement les conventions restantes ainsi que leurs incidences administratives et législatives afin d'encourager une adhésion rapide à ces conventions.

La Barbade est déterminée à adopter toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le risque que des attaques terroristes soient perpétrées ou financées sur son territoire ou depuis celui-ci. Une évaluation approfondie de la sécurité a été entreprise à notre aéroport et à notre port maritime, et nos autorités ont agi immédiatement pour assurer le respect des directives renforcées de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Administration fédérale de l'aviation, qui ont été publiées après le 11 septembre. Nous avons aussi pris des initiatives d'ordre législatif afin de renforcer plus avant notre régime déjà bien réglementé de services financiers par le moyen d'amendements à la loi sur le blanchiment de l'argent (Prévention et Contrôle) et à la loi sur l'assistance mutuelle en matière pénale. Au sein de la communauté des Caraïbes, nous avons accepté d'accroître la coopération afin de compiler, d'analyser et de diffuser les renseignements parmi notre personnel chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre. Nous espérons très prochainement être à même de faire un rapport détaillé au Conseil de sécurité sur les mesures qui ont été prises afin de nous conformer aux termes de la résolution 1373 (2001).

Tout comme nous souscrivons à l'idée que le terrorisme est un phénomène mondial dont aucun pays ne peut se considérer comme exempt, nous devons également comprendre que c'est un problème complexe nécessitant une réponse multidimensionnelle. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a si bien exprimé dans

sa déclaration liminaire du débat liminaire à la 44e séance :

« Deux avenir possibles s'offrent à nous : un affrontement mutuellement destructeur entre de prétendues civilisations fondées sur l'exagération des différences religieuses ou culturelles, ou une communauté mondiale, qui respecte la diversité, et fondée sur des valeurs universelles. C'est la dernière que nous devons choisir, mais nous ne pourrons y parvenir que si nous offrons un réel espoir aux milliards de personnes qui sont maintenant prisonnières de la pauvreté, des conflits ou de la maladie. »

Nous devons tous accepter que la lutte contre le terrorisme ne pourra jamais être couronnée de succès si elle est considérée comme une simple campagne militaire permettant de s'attaquer à l'assise politique des derniers praticiens de la terreur. Il faut aussi chercher à trouver des solutions efficaces et durables aux problèmes du sous-développement, de la pauvreté et des privations, de l'inégalité, de l'intolérance et de l'injustice, qui marginalisent un pourcentage si élevé de la population mondiale. Car c'est de ce malheur et de ce désespoir que surgissent les nouveaux convertis à la cause du terrorisme.

Les événements du 11 septembre et l'étendue de leur impact négatif sur la conjoncture économique de tous nos pays nous ont montré l'autre face de la mondialisation, à savoir la réalité de notre interdépendance économique croissante. Maintenant plus que jamais, il faut reconnaître la valeur du multilatéralisme et le rôle prééminent de l'Organisation des Nations Unies dans la quête de solutions durables aux défis que nous avons tous à relever au début du XXIe siècle. On n'insistera jamais assez sur l'importance d'accorder la priorité à un programme de développement redynamisé.

À cet égard, la Barbade considère la Conférence internationale sur le financement du développement comme un forum constructif recentrant le dialogue sur les mécanismes efficaces d'application du programme de développement qui se trouve dans une impasse. Nous convenons qu'il faut réformer l'architecture économique et financière internationale afin de faire face aux défis actuels en matière de développement. Nous nous félicitons du fait que la coopération fiscale internationale soit l'une des questions inscrites et débattues à l'ordre du jour de la Conférence.

De nombreux pays en développement, y compris La Barbade, ont été encouragés à se diversifier dans le secteur des services financiers comme formule de rechange en matière viable de développement et tirent maintenant une proportion non négligeable de leur revenu national de cette source. Nous continuons donc d'insister sur la nécessité d'une participation universelle aux décisions qui touchent au fonctionnement de ce secteur.

La Barbade est très avancée dans l'application de ses engagements nationaux pris au titre d'Action 21. Nous estimons que le Sommet mondial pour le développement durable présente une sérieuse possibilité de consolider une relation nouvelle et élargie avec nos partenaires du développement pour appliquer intégralement les engagements déjà contractés à Rio. Johannesburg ne devrait pas être un simple réexamen des progrès réalisés depuis Rio, mais devrait aussi décrire dans leurs grandes lignes les stratégies destinées à affronter de manière décisive les défis en matière de développement durable qui se sont esquissés depuis 1992. Pour tous les petits États insulaires en développement, le suivi du Programme d'Action de la Barbade constituera une partie intégrante de ce processus.

De toute évidence, les pays du bassin des Caraïbes continueront leurs efforts afin de créer un régime spécial pour la mer des Caraïbes, l'objectif final étant de lui reconnaître le statut de zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Ce n'est un secret pour personne que les efforts faits en vue de créer un nouveau système international d'échanges commerciaux se sont soldés par une déception amère pour la majorité des pays en développement, qui ont été sévèrement désavantagés par le déséquilibre des droits, des obligations, des bénéfices et des concessions convenus en Uruguay, ainsi que par l'oubli, à Seattle, d'aborder ce déséquilibre. Nous espérons que la décision prise à Doha de lancer une nouvelle série de discussions mènera à une solution judicieuse de ces préoccupations vitales des pays en développement. Nous sommes convaincus que des progrès économiques et sociaux durables pour le monde en développement ne seront possibles que dans le cadre d'un accord commercial juste, équitable et intégré, qui reconnaîtrait comme il convient les différences des États Membres en taille et en niveau de développement.

Nous nous félicitons de l'accord conclu sur les brevets pharmaceutiques, qui représente une grande victoire pour les efforts consentis par les pays en développement afin de satisfaire à leurs besoins prioritaires en matière de santé publique, et c'est particulièrement important dans la lutte contre le VIH/sida.

Les incidences négatives des événements du 11 septembre sur la zone des Caraïbes ont été immédiates et prononcées. Les répercussions économiques ont servi à mettre en évidence la fragilité et la vulnérabilité extrêmes de nos petits États au sein de l'économie internationale. Les pays de la Communauté des Caraïbes, dont les économies sont largement tributaires du tourisme et des services financiers, ont conjugué leurs efforts afin de coordonner une riposte régionale rapide et une stratégie de redressement pour atténuer les effets de la crise.

Il est évident, toutefois, que les prises de position aux niveaux national et régional ne seront pas suffisantes à elles seules pour répondre à l'ampleur de cette situation sans précédent. Pour citer les paroles du Premier Ministre de la Barbade, Owen Arthur :

« La communauté financière internationale a traditionnellement demandé aux pays en développement de s'en remettre en grande mesure aux solutions adoptées pour faire face aux crises économiques. Mais la situation à laquelle nous sommes confrontés n'a pas été causée par des échecs de politique, des imprudences ou des excès financiers de la part des pays en développement.

Des solutions adoptées sans l'appui de véritables ressources financières ne suffiraient donc pas. La Barbade est donc prête à appuyer une riposte bien conçue de la communauté financière internationale face à la crise actuelle. »

La mission de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir la coexistence pacifique ainsi que le bien-être politique, social et économique des peuples du monde. C'est dans ce contexte que nous devons reconnaître l'importance de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et renouveler notre confiance en la capacité des organisations multilatérales de résoudre les divergences et d'encourager la notion de valeurs partagées. Cette conférence a donné une occasion unique aux pays

participants d'adopter une approche dynamique pour endiguer à la fois les conflits contemporains et très anciens et pour faire face aux injustices du passé tout en créant de nouvelles alliances pour l'avenir.

Nous regrettons qu'à de nombreux égards, la Conférence n'ait pas reçu l'attention soutenue qu'elle méritait et que le traitement des questions fondamentales y ayant trait ait été moins large et définitif que ce que nous aurions souhaité. Le Professeur Hilary Beckles, membre de la délégation de la Barbade, a déclaré :

« La crise de la modernité qui s'exprime par l'augmentation de la haine raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée n'est pas un fardeau supporté uniquement par une quelconque partie de la communauté mondiale, même si les victimes des crimes dont je parle continuent de ressentir quotidiennement des craintes et des angoisses que d'autres peuvent difficilement imaginer. »

Les citoyens des pays des Caraïbes sont un peuple transplanté, qui, à partir de l'épreuve de l'esclavage, du colonialisme et de l'exploitation économique, ont forgé une société vibrante, pluraliste, multiraciale érigée sur des valeurs de tolérance et de respect pour la diversité ethnique, religieuse et culturelle. En ces temps difficiles, nous pensons qu'il y a beaucoup à apprendre de nos expériences et que beaucoup peut être fait pour promouvoir la culture de la paix et de la compréhension, tout particulièrement parmi la jeunesse. À cet égard, la Barbade accorde beaucoup d'importance à la convocation rapide de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants et au redéploiement des efforts pour réaliser les objectifs de développement international déjà fixés.

Nous devrions nous souvenir que, comme l'a dit le Secrétaire général : « Aucune des questions auxquelles nous devons faire face le 10 septembre n'a perdu de son urgence ». Il serait effectivement tristement ironique que l'on réponde au terrorisme à l'échelle mondiale par un redéploiement massif de ressources destinées à d'autres priorités, telles que la lutte contre le trafic des stupéfiants, l'extrême pauvreté, les maladies et la dégradation écologique, car cela aggraverait les instabilités économiques, politiques et culturelles, qui sont le terreau privilégié du terrorisme.

Les petits pays tels que le mien ne sont pas la cause du problème mais on nous demande néanmoins de contribuer à le résoudre dans des circonstances qui placent une charge disproportionnée sur nos ressources financières, humaines et administratives, lesquelles ont déjà les plus grandes difficultés à répondre à la récession économique mondiale.

La Barbade demeure pleinement attachée au système de l'Organisation des Nations Unies et aux valeurs que celle-ci cherche à promouvoir. Nous sommes vivement conscients des travaux importants que l'Organisation des Nations Unies continue de réaliser dans la partie occidentale des Caraïbes. Nous sommes heureux d'avoir apporté un appui concret à ces travaux en ayant fait construire un bâtiment destiné à recevoir les sept agences dont les bureaux sous-régionaux se trouvent à Bridgetown. Nous continuerons de travailler en coopération étroite avec les agences pour développer un partenariat modèle pour le développement de la partie orientale des Caraïbes.

Dans ce contexte, nous saluons l'appui au Centre d'assistance technique des Caraïbes, qui a été inauguré la semaine dernière à la Barbade, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec le Fonds monétaire international (FMI) et le Gouvernement canadien. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies coopérera pareillement à d'autres programmes importants, en particulier au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) dont les travaux fournissent un appui crucial à la région dans un contexte économique et sécuritaire international extrêmement difficile.

*M. Deuba (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a deux ans, le Premier Ministre de la Barbade a souligné que nous sortions du XXe siècle et entrions dans le XXIe siècle en étant conscients des dangers, mais très enthousiastes des perspectives qu'il présentait. Nous ne devons pas laisser les événements récents étouffer notre optimisme. Nous devons garder le ferme espoir que l'humanité possède le courage et la détermination qui lui permettront de triompher d'une adversité extrême et que le respect de la diversité, de la dignité humaine et du caractère sacré de la vie humaine l'emportera.

Nous ne nous attendons pas à terminer cette tâche mais nous n'avons pas le droit de nous abstenir d'y travailler.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Grenade.

**M. Nimrod** (Grenade) (*parle en anglais*) : Ma délégation exprime d'emblée ses profondes condoléances aux familles des victimes qui ont perdu la vie dans le vol à destination de la République dominicaine.

Le débat général, qui a été reprogrammé, est maintenant en cours à un moment assez avancé des travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Il ne fait que renforcer notre prise de conscience des grandes capacités diplomatiques et de communication du Président. Pour ceci, ma délégation le remercie et le félicite une fois de plus. Sous sa direction avisée, nous espérons que cette session de l'Assemblée sera fructueuse et décisive.

C'est la première fois que j'ai la possibilité de féliciter chaleureusement, au nom du Gouvernement et du peuple de la Grenade, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, et l'Organisation des Nations Unies, qui ont reçu le prix Nobel de la paix.

Si la cinquante-cinquième session a été l'Assemblée du Millénaire de la joie, de l'espoir et de l'optimisme, cette cinquante-sixième session pourrait, à l'inverse, être appelée l'Assemblée imprévisible des défis et de l'adversité, où la communauté internationale peut néanmoins puiser force et unité à la poursuite d'un ennemi commun, lequel sera finalement capturé et traduit en justice.

Le défi et l'incertitude ont fait surface, car le terrorisme menace maintenant le monde civilisé dans sa totalité. Les événements traumatisants et catastrophiques du 11 septembre ont non seulement modifié la vie des individus pour qui nous éprouvons beaucoup de compassion, mais ils ont également modifié, à de nombreux égards, la manière dont nous vivons et agissons dans la civilisation d'aujourd'hui. Si nous n'écarterons pas ce nuage de haine et de revanche, l'histoire se souviendra longtemps du fait que le mal a triomphé à cause de notre inactivité.

En conséquence, la vaste coalition internationale rassemblée par les États-Unis d'Amérique et appuyée par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et la résolution 56/1 de l'Assemblée générale fournirait les instruments de lutte qui permettent de briser les assises physiques et immorales du terrorisme. La Grenade appuie et approuve pleinement la résolution 1373 (2001) qui a énoncé des mesures importantes que les pays – grands et petits, riches et pauvres – doivent tous prendre ensemble en vue de prévenir les actions des terroristes, et de lutter contre eux, dans les limites de nos juridictions et où qu'ils se trouvent.

Le nouveau Comité de lutte contre le terrorisme, créé récemment au sein du Conseil de sécurité sous la présidence du Représentant permanent du Royaume-Uni, représente un effort louable dont nous nous félicitons dans une lutte qui mérite l'appui de tous les États Membres sur les plans moral, stratégique et financier. En outre, il sollicite l'aide des personnes possédant les compétences particulières requises pour s'acquitter de fonctions spéciales.

Le Gouvernement grenadien a déjà commencé à prendre les dispositions qui relèvent de sa compétence pour mettre en oeuvre les mesures en notre pouvoir pour prévenir et éliminer le financement d'actes terroristes. Notre priorité est d'empêcher ceux qui financent, planifient, facilitent ou commettent des actes terroristes d'utiliser la Grenade à ces fins contre d'autres États ou leurs citoyens, ainsi que de trouver des moyens pour intensifier et accélérer l'échange et le partage des informations. La Grenade examine ses processus administratifs et autres en vue d'améliorer son efficacité à cet égard.

Nous sommes actifs dans la lutte mondiale contre le terrorisme. La Grenade coopère avec les autorités des États-Unis pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun fonds terroriste dans aucune de nos institutions extraterritoriales. En outre, la Grenade a soigneusement examiné son programme de citoyenneté économique pour assurer qu'aucun terroriste connu n'a pu recevoir par inadvertance la citoyenneté. Nous avons maintenant la certitude qu'aucune de ces personnes n'est un citoyen économique de la Grenade. À la lumière de l'environnement mondial qui a changé et de notre engagement de faire tout ce que nous pouvons en faveur de la lutte contre le terrorisme, le Gouvernement grenadien a pris la décision de suspendre indéfiniment le programme de citoyenneté économique.

En outre, la Grenade continue d'intensifier sa participation aux efforts de coopération régionale et internationale, car nous cherchons à assurer qu'il n'y a aucune faille dans le cadre mondial pour la lutte contre ce crime odieux. La Grenade renforcera et élargira ses accords de coopération internationale dans le domaine de la justice, de la police et du respect de la loi.

Le Gouvernement grenadien appuie pleinement le développement d'un cadre juridique global et efficace pour combattre le terrorisme. Mon pays a commencé à examiner les conventions internationales déjà en place en vue de les signer, de les ratifier et de les appliquer pleinement. Celles qui ne sont pas encore en vigueur seront appliquées. Certaines de ces conventions font partie du système des Nations Unies, tandis que d'autres ont un caractère régional ou panaméricain. Priorité est donnée aux 12 conventions existantes de l'ONU contre le terrorisme – en particulier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Il est nécessaire que la communauté internationale envoie un message clair et sans ambiguïté aux terroristes, à savoir que leur philosophie est fondamentalement fautive et totalement inacceptable. Nous devons être unis dans nos efforts pour combattre et éliminer les activités visant à tuer des personnes innocentes et à détruire des communautés. Le Gouvernement grenadien s'associe à la Communauté des Caraïbes en promettant notre plein appui aux efforts pour combattre le terrorisme et rétablir les droits et les libertés de tous dans le monde entier.

Ma délégation aimerait centrer quelques instants l'attention sur l'effet que cet acte infâme a eu au plan national, au plan régional et au plan international.

Dans mon pays, comme partout dans les Caraïbes, l'effet des troubles économiques mondiaux a frappé le plus durement le tourisme et l'aviation. Le tourisme, l'industrie hôtelière et l'aviation jouent un rôle synergique qui est essentiel pour les économies de la plupart des petits États sur le plan de l'emploi et des devises étrangères.

La sous-région a déjà commencé à ressentir les effets de la récession économique internationale, qui a assombri nos perspectives. Mais il est clair que depuis les attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique, la Grenade et les autres pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales

(OECD) souffrent d'une nouvelle réduction des activités économiques. Nous sommes maintenant sérieusement mis à l'épreuve.

Nous enregistrons maintenant des chutes dans nos rentrées. Notre secteur du tourisme traverse une réduction sévère des arrivées de visiteurs. En réalité, le Fonds monétaire international prédit que les arrivées dans la région des Caraïbes pourraient aller jusqu'à chuter de 50 %. Nos transports aériens et maritimes enregistrent également des diminutions terribles. Les transporteurs aériens régionaux ont enregistré jusqu'à 45 % de passagers en moins depuis le 11 septembre.

Le tableau paraît sombre, mais nous sommes déterminés à faire en sorte que notre réponse empêche la dévastation espérée par ceux qui sèment la terreur. Très vite après le 11 septembre, le Premier Ministre de la Grenade et Président de l'OECD, le Dr Keith Mitchell, a convoqué une réunion de l'OECD pour discuter de l'impact sur le tourisme et les activités connexes – les hôtels, les banques, l'agriculture, les industries de production et les transports. La réunion sous-régionale de l'OECD a pris un certain nombre de décisions qui répondront à nos défis économiques. Une de ces mesures est la formation du conseil économique national grenadien. Il concrétisera la reprise du tourisme durable. Il traitera des succès fiscaux et économiques et il donnera de l'élan à la productivité. En outre, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes se sont rencontrés tout dernièrement aux Bahamas et ont approuvé un programme d'urgence de promotion du tourisme de 18 millions de dollars, commun aux secteurs privé et public, démontrant que l'autoassistance est à son meilleur niveau dans la région.

Les événements du 11 septembre, avec l'instabilité économique et géopolitique qui s'ensuit, nous ont poussés à redéfinir nos priorités. Nous devons centrer notre attention sur le rétablissement de la confiance dans la coopération internationale, économique et multilatérale. Comme nous le savons tous, les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne bénéficient pas de règles du jeu équitables. Le monde en développement lutte toujours pour réduire la fracture économique et sociale dans notre communauté mondiale. Certains n'étaient pas favorables à une seconde série de négociations. Pourtant, certains États voulaient mettre leurs différends de côté et faire des efforts pour avancer vers la prochaine étape de la coopération économique et

multilatérale. C'est clairement ce à quoi nous aspirons au sein de cette Assemblée.

Si les préoccupations relatives au terrorisme ont dominé le débat général, et ceci à juste titre, on doit parler de l'ordre du jour non épuisé de la dernière décennie du XXe siècle en ce qui concerne le développement social et économique, au coeur duquel se trouve l'être humain.

Les conférences au sommet suivantes de l'ONU, qui ont été organisées au cours des 10 dernières années, ont toutes insisté sur le développement durable et le caractère central de la personne humaine dans ce processus : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992; la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993; la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994; le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995; la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996; le Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en 1996; le Sommet du Millénaire, en 2000, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, en 2001.

La question est de savoir quelle proportion des décisions de ces conférences a été mise en oeuvre en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la santé, l'éducation, les enfants et les personnes âgées, la libéralisation du commerce, la coopération économique et le partage et le transfert des technologies. Se pourrait-il que ces conférences et sessions extraordinaires aient promis plus que ce qu'elles pouvaient apporter? Promettre trop est aussi néfaste que faire trop peu.

La lutte contre la pauvreté est à la base de tout ce qui précède. Nourrir les affamés est un impératif aussi bien divin que social. Ainsi, la communauté internationale souhaite vivement que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu l'an prochain au Mexique, et le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra en Afrique du Sud, donnent des résultats positifs, car ces événements sont très importants pour les petits États. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade, constitue toujours une composante primordiale et non suivie d'effets du

processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et il devrait être parmi les programmes prioritaires à mettre en oeuvre cette fois-ci.

Depuis plus de 40 ans, un embargo est imposé contre un petit pays des Caraïbes. Cette mesure a eu pour effet d'isoler le peuple cubain et de lui causer des difficultés indues. Elle a aussi permis au peuple cubain de devenir plus novateur. Les vieilles blessures se sont refermées, la douleur s'est atténuée et la raison d'être de l'embargo a diminué. Je tiens à affirmer que la Grenade appuie la levée de l'embargo économique imposé contre Cuba par les États-Unis d'Amérique. Les Membres se souviendront que l'an dernier, 167 États Membres ont voté en faveur de la levée de cet embargo; trois Membres seulement ont voté contre et quatre se sont abstenus. Cela montre la position écrasante de la communauté internationale contre ces sanctions. Le commerce, comme nous le savons, est important pour le développement de tous les peuples, et en raison de cet embargo, il n'y a pas de libre exercice du commerce entre Cuba et les États-Unis.

À la suite des dommages causés à Cuba par l'ouragan Michelle, il est maintenant crucial que des mesures soient prises pour lever l'embargo et pour donner au peuple cubain une chance de se remettre de cette imparable force de la nature. La levée de l'embargo économique contre Cuba pourrait favoriser le développement général de ce pays, une petite nation qui cherche, contre vents et marées, à maintenir une société moderne et dynamique dans les Caraïbes et en Amérique latine. La levée de l'embargo serait de bon augure pour des relations amicales de coopération entre tous les pays de cet hémisphère.

Je voudrais maintenant aborder la question de la République de Chine à Taiwan. La Grenade estime qu'un pays qui fait preuve de courage et qui a réussi à transformer une économie pauvre et sous-développée en une économie riche et prospère mérite d'être reconnu. Un pays qui fait constamment preuve de responsabilité internationale mérite certainement d'être admis dans cette communauté des nations. Le moment est venu de reconsidérer l'exclusion de la République de Chine à Taiwan des rangs des États Membres de l'ONU. La République de Chine à Taiwan compte 23 millions d'habitants. Il s'agit d'un pays libre et démocratique, et d'un membre épris de paix de la communauté internationale. Sur le plan économique, la République de Chine à Taiwan est la dix-septième

économie la plus grande du monde; le huitième plus important investisseur dans les produits liés aux technologies de l'information et le quatrième plus grand exportateur de ces produits; et le troisième plus grand détenteur de réserves en devises. Il est absurde qu'un tel pays continue à être mis au ban de l'organe mondial.

Le Gouvernement grenadien demande instamment que ce tort soit redressé. Par conséquent, nous demandons que l'ONU reconnaisse le droit naturel du peuple taiwanais de participer activement aux activités de cette organisation. Nous estimons que le Gouvernement et le peuple taiwanais cherchent à participer aux travaux de l'ONU et à contribuer de façon constructive à la communauté internationale. La Grenade demande instamment qu'ils aient cette possibilité et puissent exercer ce droit.

Par ailleurs, la Grenade note avec satisfaction l'admission de la République de Chine à Taiwan au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Ma délégation espère que les actions passées, actuelles et futures de Taiwan en tant que grand acteur démocratique et économique sur la scène internationale, même s'il ne fait pas actuellement partie de l'ONU, lui permettront dans un avenir proche de reprendre la place qui lui revient dans la famille des nations.

Les Membres de l'ONU doivent faire de l'Article 3 de la Charte une priorité au cours des prochaines années. Nos pères fondateurs ont demandé à l'Organisation de :

« Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion. »

Nous devons tout mettre en oeuvre pour offrir d'autres possibilités économiques au monde en développement. Nous estimons que le commerce est l'une des façons d'atteindre cet objectif. Je demande donc au Conseil économique et social d'entreprendre des initiatives qui créeraient un climat encourageant dans lequel les États Membres pourraient avoir l'occasion d'améliorer les conditions de vie de leurs peuples. Dans le contexte mondial actuel, nous devons

être conscients du fait que la participation aux processus de l'économie mondiale est cruciale.

Enfin, je dois rappeler l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui demande à l'Organisation de :

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix. »

Nous devons travailler sans relâche pour atteindre les buts de l'Organisation. Notre défi consiste à travailler en vue d'éliminer les activités terroristes. Notre quête doit porter sur des possibilités économiques pour tous les États. Et notre but doit être la coexistence pacifique entre tous les peuples de la communauté internationale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Leonardo Santos Simão, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, à prendre la parole.

**M. Simão** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter S. E. M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session de, et à dire que je suis convaincu qu'en raison de sa direction compétente, de ses qualités de chef et de son expérience remarquable, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également rendre un hommage particulier à S. E. M. Harri Holkeri pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

Au nom du peuple et du Gouvernement mozambicains, je voudrais féliciter S. E. M. Kofi Annan pour son élection bien méritée au poste de Secrétaire général pour un second mandat, ainsi que pour s'être vu attribuer le prix Nobel de la paix cette année. Nous saluons sa réélection et le prix Nobel qui lui a été décerné ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, en reconnaissance de leurs efforts inlassables dans la recherche de solutions viables et durables aux problèmes auxquels l'humanité est confrontée.

Je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple algériens pour les pertes de vies et les pertes matérielles causées par les inondations récentes dans ce pays frère. Le Mozambique, qui a été victime de terribles inondations

au cours de deux années consécutives, partage la tristesse du peuple algérien.

Nous exprimons également nos condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique et de la République dominicaine à la suite de la tragédie qu'a été l'accident d'avion, survenu lundi dernier, ici à New York.

Le 11 septembre, nous avons été les témoins d'attaques terroristes extrêmement barbares à New York et à Washington. Nous sommes profondément choqués par la mort de milliers d'innocents.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer une fois de plus les condoléances du Gouvernement et du peuple de la République du Mozambique au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour les morts tragiques et injustifiées de leurs ressortissants. Nous exprimons toute notre sympathie et toute notre solidarité à l'ensemble des victimes et des familles affligées.

Nous réitérons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient l'origine et le lieu où il se produit, la race ou la religion de ses auteurs. Le terrorisme constitue une menace très sérieuse à la paix et la sécurité internationales ainsi qu'aux bonnes relations entre les peuples et les nations partout dans le monde.

La lutte contre ce fléau appelle à une action concertée de l'ensemble de la communauté internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, car ce fléau ne vise pas une seule nation ou un seul peuple, mais l'humanité tout entière.

Il est donc crucial que tous les États Membres de l'ONU oeuvrent de concert à la signature et à la ratification de toutes les conventions et de tous les protocoles relatifs à l'élimination de cet ennemi de l'humanité. Ces conventions forment le fondement juridique sur lequel nous pouvons asseoir notre action collective contre le terrorisme international.

Le travail en cours pour l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international constitue un autre effort visant à renforcer la communauté internationale dans sa détermination à relever le défi que constitue l'élimination de ce fléau qu'est le terrorisme.

Le Mozambique est né de l'exercice par les Mozambicains de leur droit inaliénable à l'autodétermination. En conséquence, les Mozambicains savent bien, de par leur propre expérience, ce qu'est le terrorisme. Mais ils connaissent également la différence entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour leur liberté et leur indépendance.

Le Mozambique est prêt à participer à une discussion mondiale sur cette question, ce qui serait une initiative importante et utile permettant de formuler une réponse organisée conjointe au terrorisme international afin que les objectifs de notre lutte commune contre le terrorisme soient clairement définis.

Conscient de la nécessité d'appliquer de manière efficace les mesures nationales de lutte contre le terrorisme comme moyen de compléter le régime juridique international, le Mozambique a déjà commencé à examiner l'ensemble des instruments juridiques internationaux visant à combattre et à éliminer le terrorisme, dans le but de les ratifier et d'y adhérer.

Dans ce contexte, le 11 novembre, le Mozambique a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Toutefois, il nous semble bien clair que pour que cet instrument juridique et d'autres soient effectivement mis en oeuvre, le Mozambique a besoin de l'appui de la communauté internationale pour renforcer ses institutions, à savoir, la police, l'appareil judiciaire, le système financier et le bureau du Procureur public.

L'an dernier, nos chefs d'État et de gouvernement se sont réunis ici pour le Sommet du Millénaire pour réaffirmer leur foi dans l'ONU et dans sa Charte en tant que bases indispensables à un monde juste, pacifique et plus prospère.

Les dirigeants ont fixé des objectifs spécifiques visant à réduire de moitié la proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté, à fournir de l'eau potable et une éducation de base pour tous, à faire reculer la propagation du VIH/sida et à parvenir à d'autres objectifs de développement. Ils ont appelé au renforcement des opérations de paix de l'ONU afin que les communautés vulnérables puissent compter sur ces opérations en cas de besoin. Ils se sont engagés à lutter contre l'injustice et l'inégalité, la terreur et la criminalité, et à répondre aux besoins particuliers de

l'Afrique. Pour réaliser ces nobles objectifs, tous les États Membres devraient manifester la volonté politique et la détermination de concrétiser ces engagements aux échelons international, régional et national.

La tenue par l'ONU de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et sur les établissements humains, de la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée représente des mesures audacieuses visant à résoudre les divers problèmes touchant l'humanité, et constitue des mesures concrètes dans l'application des dispositions de la Déclaration du Millénaire.

Le Mozambique s'enorgueillit d'avoir contribué activement à l'issue prometteuse de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. Nous sommes convaincus que les engagements contractés lors de cette conférence apporteront une contribution déterminante à la prévention, à la lutte et à l'élimination du commerce illicite et de la prolifération des armes légères.

Nous devons, de manière continue et critique, évaluer les progrès réalisés dans chaque domaine d'engagement, afin de concrétiser les aspirations et les besoins de nos peuples. Les prochaines sessions de l'Assemblée générale devraient toutes servir à évaluer les progrès réalisés dans l'application de l'engagement déclaré en vue d'objectifs spécifiques. À cette fin, nous devrions veiller à ce que les mécanismes de suivi soient mis en place et renforcés de manière efficace pour assurer la bonne mise en oeuvre des plans d'action qui ont été adoptés.

Alors que nous assumons cette tâche énorme consistant à poursuivre les objectifs du Sommet du Millénaire, nous devons oeuvrer de concert dans un esprit de partenariat et de coopération.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où quelques pays récoltent les avantages de la mondialisation, tandis que la majorité, en particulier en Afrique, est de plus en plus marginalisée par l'économie mondiale. En conséquence, ces inégalités et ces asymétries croissantes aggravent la pauvreté, attisent les conflits et menacent la sécurité internationale, la stabilité, la démocratie et la paix.

Pour inverser cette tendance négative, nous demandons à tous les pays développés d'honorer leur engagement en ce qui concerne l'aide publique au développement, d'accroître les niveaux d'investissement étranger direct dans les pays pauvres, et d'annuler la dette extérieure des pays pauvres lourdement endettés.

Il est inquiétant de noter qu'en Afrique 340 millions de personnes – la moitié de la population du continent – vit avec moins de 1 dollar par jour. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est d'environ 140 ‰, et l'espérance de vie à la naissance n'est que de 54 ans. Cinquante-huit pour cent de la population seulement a accès à l'eau potable; le taux d'analphabétisme pour les personnes de plus de 15 ans est de 41 ‰; et il n'y a que 18 lignes de téléphone pour 1 000 habitants en Afrique, contre 145 pour le monde dans son ensemble et 567 pour les économies à revenu relevé.

Cette situation choquante nécessite un engagement ferme et clair de tout le monde : des Africains en premier lieu, de la communauté internationale et des autres parties prenantes pertinentes.

La création de l'Union africaine au cours du trente-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine est une manière de reconnaître que ce n'est qu'en associant nos efforts que nous pourrions trouver des solutions efficaces aux problèmes du continent. Cet effort mérite l'appui de la communauté internationale, afin qu'une union solide et une forte intégration puissent devenir une réalité en Afrique.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est une initiative visant à mettre en place un ordre du jour pour le renouveau du continent, basé sur des priorités nationales et régionales et sur des plans de développement préparés grâce à un processus participatif. Il prévoit un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Les encouragements donnés par le Sommet du Groupe des huit et d'autres institutions multilatérales à Gênes, en Italie, en juillet dernier sont fort appréciés.

Nous sommes également encouragés de voir l'engagement pris par les ministres et chefs de délégations, au débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, tenu à Genève

en juillet dernier, de saluer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de demander au système des Nations Unies et à la communauté internationale de l'appuyer. Le Conseil a invité le Secrétaire général à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer une réponse efficace et coordonnée du système des Nations Unies; c'est une bonne décision visant à promouvoir le développement durable et la participation active de l'Afrique à l'économie mondiale. Il faut veiller, pendant sa mise en oeuvre, à ce que le Nouveau Partenariat soit bien le plan de l'Afrique, dirigé par l'Afrique.

Les conflits sont l'un des principaux obstacles au développement, particulièrement en Afrique. Pour trouver des solutions durables aux conflits, nous devons axer notre action sur les mesures de prévention et nous attaquer aux causes premières des conflits. La prévention doit porter notamment sur la pauvreté, la gouvernance, les violations des droits de l'homme, la famine, les maladies endémiques et le sous-développement. Le succès de cette action nécessite une prise en main au niveau des pays, grâce à un partenariat entre le Gouvernement et la société civile.

Au-delà des mesures préventives, nous devons également envisager la manière dont nous pouvons mettre en oeuvre efficacement des stratégies avisées de règlement et de gestion des conflits. L'examen détaillé que fait le rapport Brahimi de toute la question des opérations de maintien de la paix dans tous leurs aspects comporte des recommandations judicieuses en vue de l'amélioration de l'efficacité du maintien de la paix. On y souligne la nécessité d'un commandement et des structures de contrôle efficaces, d'un renforcement de l'interopérabilité, ainsi que de la formation des hommes, lesquels doivent comprendre des règles d'engagement plus musclées et savoir les mettre en pratique. Les recommandations qui figurent dans le rapport seront à notre avis efficaces si plus de ressources sont allouées aux activités de maintien de la paix, notamment en Afrique, et si la réponse aux conflits existants est faite en temps voulu, afin d'éviter l'application de deux poids, deux mesures.

Les initiatives prises par les régions et les sous-régions en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits doivent être appuyées et dotées des ressources nécessaires pour avoir les capacités d'agir efficacement. Le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits doit être renforcé et consolidé de

façon à être mieux en mesure de fournir en temps voulu la riposte qui s'impose aux différents conflits en Afrique.

La communauté internationale doit continuer d'aider l'Afrique à chercher un règlement pacifique aux conflits, notamment en Sierra Leone et en Somalie, ainsi qu'au Sahara occidental, où un plan de l'ONU a été accepté par toutes les parties au conflit.

Il est bon de noter, à cet égard, notre participation active, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), aux activités liées à la gestion des conflits dans la région. Le Mozambique, Président en exercice de l'Organe de politique, de défense et de sécurité de la SADC, n'épargnera aucun effort pour promouvoir la paix et la sécurité, en coopération étroite avec les autres États Membres, par des actions de prévention et de règlement des conflits.

La SADC continuera d'oeuvrer avec l'ONU et tous les partenaires de coopération à ramener une paix durable en République démocratique du Congo, en Angola et dans d'autres zones de conflits du continent. Le partenariat qui lie la SADC et l'ONU doit être maintenu et cultivé dans l'esprit du rapport Brahimi.

En sa qualité de président de la Communauté des pays de langue portugaise, le Mozambique participe également aux efforts en cours pour apporter des solutions durables aux problèmes qui continuent de toucher certains des États membres de la Communauté. La Communauté est heureuse d'accueillir le Timor oriental, qui proclamera son indépendance en mai 2002 suite aux efforts concertés que nous avons déployés en commun avec le peuple est-timorais.

Nous participons activement aux efforts déployés par la SADC pour éliminer la pauvreté, combattre le VIH/sida et mieux répondre aux défis posés par la mondialisation, convaincus que c'est une façon de prévenir les conflits. Nous appuyons également le Plan de développement stratégique régional indicatif adopté par la SADC, en vue d'activer le programme de développement de la région pour la décennie à venir.

Le dialogue politique, la recherche du consensus, le partenariat et la coopération sont indispensables et doivent être vigoureusement poursuivis. La réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial

pour le développement durable nous paraissent, à cet égard, des occasions exceptionnelles de créer collectivement un mécanisme intégré efficace d'élimination de la pauvreté et d'application globale des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

Nous comptons sur la Conférence de Monterrey pour contribuer à redessiner l'ordre économique mondial, en lui donnant plus d'équité et de justice. Mais pour cela, la Conférence doit s'attaquer avec détermination à la baisse continue de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs, délier l'aide au développement – comme l'a déjà fait le Royaume-Uni, auquel nous rendons hommage –, réformer l'architecture financière internationale et régler de façon durable la crise de la dette par des mécanismes d'allègement de la dette étendus, approfondis et plus rapides, incluant l'annulation totale de la dette des pays les moins avancés.

Le Sommet mondial pour le développement durable devrait nous permettre d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21 et de définir les stratégies permettant de poursuivre la réalisation de cette lourde tâche. À Johannesburg, nous devons nous efforcer de trouver le bon équilibre entre la protection de l'environnement et le développement socioéconomique, tout en nous attachant en priorité à l'élimination de la pauvreté et en redonnant pleinement cours au principe de responsabilité commune mais différenciée. C'est parfaitement conforme à l'esprit de Rio, consacré par Action 21, schéma directeur qui devrait bénéficier du plein appui de tous, car nous devons éviter toute renégociation d'Action 21.

Au Mozambique, la pauvreté touche environ 70 % de la population. Pour corriger ce bilan négatif, le Gouvernement a approuvé un plan d'action pour la réduction de la pauvreté, du nom de PARPA, pour la période 2001-2005. La vision stratégique du PARPA repose sur deux impératifs : la nécessité de maintenir la paix et la stabilité et la nécessité d'une croissance rapide, soutenue et générale laissent un rôle important à l'initiative privée. Le programme a obtenu un appui vigoureux du Groupe consultatif réuni récemment à Maputo ainsi que de l'aide, avec la réduction de la dette mozambicaine, accordée dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Mozambique est extrêmement reconnaissant à tous ses partenaires de coopération de

l'appui promis lors de la réunion du Groupe consultatif ainsi que du renforcement de l'Initiative PPTE. Nous espérons que les engagements pris seront rapidement mis en oeuvre pour que notre détermination dans la lutte contre la pauvreté porte ses fruits.

Pour le plus long terme, le Gouvernement mozambicain a lancé une initiative nationale, Action 2025, stratégie fondée sur un dialogue constructif autour de l'avenir du Mozambique. Ce programme est destiné à créer, par le biais d'un processus participatif et ouvert à tous, une vision stratégique nationale en matière de développement, et à renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile de définir et de mettre en oeuvre des politiques et des projets nationaux.

La lutte contre le VIH/sida est une autre priorité du Gouvernement mozambicain, pour laquelle il a adopté un plan stratégique national axé sur la prévention et la réduction des incidences de la maladie. Le plan place l'être humain au centre des activités et vise les catégories vulnérables de la société, dont les femmes, les orphelins et les jeunes, notamment les fillettes. À cet effet, le Gouvernement a adopté une démarche multisectorielle, avec la participation active de toutes les parties prenantes, dont la société civile.

C'est parce que le VIH/sida est un problème mondial que la lutte contre cette maladie exige une solution mondiale, et nous félicitons l'ONU d'avoir proposé la création d'un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé. Le Fonds apportera une contribution positive à la prévention et à la lutte contre cette épidémie, qui affecte gravement toute la région subsaharienne.

Des inondations ont touché le Mozambique au cours des années 2000 et 2001 de façon consécutive, causant des pertes en vies humaines et en termes de production, ainsi que des dégâts aux infrastructures, notamment aux routes, aux écoles, aux hôpitaux et aux maisons, et ont forcé les populations à fuir leurs terres et à abandonner leurs biens. Ces catastrophes ont causé un grave recul dans le développement de notre pays.

Nous sommes encouragés par le résultat de la Conférence pour la reconstruction après les inondations, qui s'est tenue à Maputo en juillet 2001, à l'occasion de laquelle le Gouvernement mozambicain a présenté le programme de reconstruction pour la région du centre du pays, suite aux dévastations causées par les inondations au début de l'année 2001. À cette

conférence, le Gouvernement a aussi eu l'occasion de présenter les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme qui a été présenté à la Conférence internationale pour la reconstruction du Mozambique, qui s'est tenue à Rome en mai 2000. Une fois de plus, nous souhaiterions remercier tous ceux qui ont apporté une aide à notre pays. Le Gouvernement mozambicain est également reconnaissant de la contribution du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble à nos efforts pour consolider la paix, renforcer nos institutions démocratiques et promouvoir le développement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la confiance de mon pays dans l'ONU et dans sa Charte, dans la mesure où elles demeurent les fondements indispensables d'un monde juste, pacifique et plus prospère.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie.

**M. Mesfin** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères félicitations au Président pour son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis tout à fait convaincu que sous sa direction nous aurons des débats productifs et que nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Président sortant pour la façon dont il a dirigé les travaux de la dernière session.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour, une fois de plus, transmettre les plus chaleureuses félicitations de mon gouvernement à notre Secrétaire général pour sa reconduction à la direction de notre organisation pour un second mandat. Sa réélection est sans aucun doute bien méritée. Nous sommes aussi ravis que l'ONU et le Secrétaire général se soient vus décerner le prix Nobel de la paix de cette année. C'est un témoignage et une reconnaissance de l'important travail qu'accomplit l'ONU.

Deux mois se sont maintenant écoulés depuis les terribles événements du 11 septembre. Ce qui s'est produit ce jour-là a affecté non seulement le peuple des États-Unis mais aussi le monde entier. Pas seulement parce que de nombreux pays ont perdu des ressortissants, mais aussi parce que New York, le siège de l'ONU, est, à de nombreux titres, la capitale du monde. Les terroristes ont peut-être réussi à commettre

ce crime inimaginable et barbare, mais nous ne doutons pas du fait qu'ils n'ont pas réussi à éteindre l'espoir et la vitalité que New York symbolise et incarne.

Le terrorisme n'est pas nouveau pour l'Éthiopie. Au cours des 10 dernières années, nous avons été victimes d'attaques terroristes, et nous avons combattu le terrorisme. C'est pourquoi nous restons déterminés à faire tout ce qui est possible pour renforcer les efforts internationaux en vue d'extirper le terrorisme.

À long terme, le terrorisme sera vaincu lorsque le manteau idéologique qu'il revêt sera retiré, pour montrer qu'il est vide. Mais cela ne pourra se faire que lorsque ceux qui sont capables de perpétrer des crimes odieux, non seulement seront privés d'asile, mais perdront aussi tous leurs alibis. C'est là que, entre autres, la lutte contre la pauvreté devient d'autant plus essentielle.

La lutte contre la pauvreté n'est pas aussi difficile à définir que la lutte contre le terrorisme. Pour ce qui est de la première, nous en connaissons les causes, et nous savons comment la combattre et quels outils utiliser. Ce dont nous manquons c'est d'une volonté politique mondiale pour agir. Les sinistres conditions dans lesquelles se trouve l'Afrique à cet égard sont évidentes. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails des statistiques concernant l'Afrique.

Les dirigeants africains ont poussé les conclusions de l'Assemblée du Millénaire un stade au-dessus, et ont présenté la Nouvelle Initiative africaine, intitulée maintenant Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils ont conçu un programme d'ensemble sur la façon d'apporter la paix, la sécurité et le développement à un continent qui a été ravagé par les conflits, submergé par l'insécurité et embourbé dans le sous-développement. L'idée maîtresse de l'initiative est venue de ce que nous, en Afrique, avons bien accepté la responsabilité du destin de notre continent. En conséquence, nous reconnaissons pleinement que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et une gestion économique saine représentent des conditions essentielles pour la croissance économique et le développement durable. Parallèlement, nous sommes pleinement conscients qu'à l'heure actuelle l'Afrique manque des ressources et des capacités nécessaires pour mettre en oeuvre cette initiative. Cette nouvelle initiative africaine a donc besoin d'un engagement complémentaire de la communauté internationale.

Je voudrais souligner l'importance de cet engagement mutuel. Sans lui, nous ne pourrions pas regarder l'avenir avec confiance; sans lui, les conséquences seront nécessairement graves. Voilà le défi auquel nous sommes confrontés en Afrique. La communauté internationale doit y faire face avec encore plus de vigueur et de dévouement.

Sur la question de notre effort national pour saisir l'occasion offerte par la paix qui règne actuellement dans mon pays, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que nous sommes de nouveau sur la piste, pour ce qui est de jouer le rôle qui nous revient en faveur de la paix et pour consacrer toutes nos ressources et notre énergie à la lutte contre la pauvreté au niveau national. Il s'agit d'une guerre, et nous comptons sur nos partenaires pour nous aider à la mener. Notre stratégie de lutte contre la pauvreté affecte tout ce que nous faisons – dans les domaines politique, diplomatique et économique.

Nous voulons remporter la lutte contre la pandémie du VIH/sida qui affecte notre pays. Ce fléau immense doit être vaincu. Nous sommes déterminés à lutter contre la corruption, et notre action passée est sans ambiguïté à cet égard. Nous sommes déterminés à la poursuivre sans relâche.

Je voudrais à présent évoquer la situation politique et sécuritaire dans notre sous-région qui, pour des raisons évidentes, est vitale pour nous et doit être une source de préoccupation pour la communauté internationale.

Le problème de la Somalie doit être réglé le plus vite possible. Il n'y a aucune raison à ce que la situation continue de se dégrader au détriment du peuple somalien et de la sous-région en général. Les parties au conflit doivent se réunir sans fixer de préalables et mettre en place un gouvernement largement représentatif. C'est ce qui a été demandé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à la réunion au sommet de novembre 2000. Ceci doit être mis en oeuvre car c'est l'alternative la plus viable. Ne pas le faire équivaldrait à abandonner la Somalie aux terroristes internationaux qui créaient le désordre dans ce pays et dans la sous-région. La mise en place d'un gouvernement largement représentatif en Somalie, avec la participation de l'ensemble des principales forces politiques du pays, est une mesure vitale pour l'établissement de la paix en Somalie, à laquelle il n'y a pas de solution de rechange.

L'Éthiopie envisage, avec d'autres membres du sous-comité de l'IGAD sur la Somalie, de jouer un rôle plus actif en vue de la réalisation de cet objectif.

Nous sommes prêts également à tout faire pour contribuer au processus de réconciliation nationale au Soudan. Nous serons également plus actifs dans cette entreprise. Nous pensons que pour faire avancer le processus de paix, la volonté et la détermination des parties est vitale, mais elles ont besoin d'être aidées, et nous les aiderons de bonne foi et avec toute la responsabilité nécessaire.

S'agissant de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée et de la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Alger, il n'est ni prudent ni convenable pour moi de dissimuler à la communauté internationale notre déception, et surtout notre préoccupation croissante. Je voudrais d'abord, et j'espère ne pas être mal compris, clarifier un point. L'Éthiopie est attachée au processus de paix et à la mise en oeuvre scrupuleuse de l'Accord d'Alger, et c'est ce que nous envisageons de continuer à faire à l'avenir. Nous voulons que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) réussisse.

Mais le règlement de ce conflit ou de tout autre conflit ne saurait être assuré par les efforts d'une seule partie. Cela illustre la situation à laquelle nous faisons face dans le cadre du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La prudence veut que nous appelions un chat un chat. L'Érythrée n'applique par l'Accord d'Alger, qui nous semble être juste et que les deux parties ont intérêt à défendre.

La Zone de sécurité temporaire, créée par l'Accord d'Alger, est supposée être une zone démilitarisée séparant les deux forces. C'est la disposition la plus importante de l'Accord d'Alger, dont la violation devrait logiquement entraver l'ensemble du processus de paix. L'Érythrée refuse toujours de maintenir l'intégrité de cette Zone en tant que zone tampon démilitarisée entre les deux forces. Malheureusement cette violation a lieu au vu et au su de la MINUEE. Nous continuons de nous plaindre mais en vain.

La MINUEE peut avoir estimé que le respect de l'Accord par l'Érythrée serait assuré en préconisant l'apaisement et en ignorant la préoccupation légitime de l'Éthiopie. Mais notre expérience montre clairement que l'apaisement n'a jamais été efficace avec l'Érythrée et il ne peut pas l'être aujourd'hui non plus.

Ce que nous avons commencé à observer récemment est une mobilisation sans cesse croissante des forces de l'Érythrée, le long de la frontière commune. Dans ces circonstances, un manque de vigilance de la part de la MINUEE et sa politique d'apaisement semblent rendre d'autres affrontements presque inévitables. Les autorités érythréennes ont du sentir qu'une tension le long de la frontière commune est utile au vu des impératifs politiques nationaux. Elle pourrait aider à détourner l'attention de l'opinion du front intérieur, mais cela est clairement imprudent et dangereux. Dans ces circonstances, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, en tant que cogarant de l'Accord de paix d'Alger, d'assumer toutes ses responsabilités en vue d'assurer le respect scrupuleux de l'Accord. Le Conseil de sécurité devrait envoyer un message clair à l'Érythrée pour qu'elle renonce immédiatement à toute action mettant en danger le processus de paix.

La MINUEE doit faire preuve de vigilance et tenir dûment compte de la préoccupation de l'Éthiopie. Il n'existe aucun doute sur l'attachement continu de l'Éthiopie au respect scrupuleux de l'Accord d'Alger et au processus de paix. L'Éthiopie continuera d'agir en toute bonne foi. L'Éthiopie est également déterminée à réagir à toute menace, et se réserve le droit d'exercer son droit de légitime défense.

*M. Sharma (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

Il ne doit y avoir aucun doute sur l'attachement de l'Éthiopie à la paix et à la stabilité et à l'exercice de ses responsabilités du mieux possible sur les questions qui touchent la communauté internationale dans son ensemble – et d'abord dans sa propre sous-région et en Afrique. Son attachement aux buts et principes des Nations Unies est profond. L'Éthiopie est un pays qui a toujours été fidèle aux principes du droit international et à leur respect scrupuleux. Nous sommes fiers de cette tradition et nous y tenons. C'est une tradition qui continuera de nous inspirer.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mervyn Assam, Ministre du développement des entreprises et des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago.

**M. Assam** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago voudrait féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Le soutien unanime que lui ont apporté son groupe

régional et tous les États Membres témoigne de la haute estime dont lui-même et son pays jouissent de la part de l'Organisation. Il peut compter sur la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de sa tâche de Président de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago saisit cette occasion pour remercier M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session, pour la manière compétente dont il a dirigé l'Organisation durant son mandat.

Ma délégation félicite également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son élection à la tête de l'ONU pour un deuxième mandat. M. Annan a apporté une vision unique et un sens de l'efficacité à l'Organisation, créant en son sein un nouvel esprit face aux questions auxquelles la communauté internationale est confrontée à l'aube de ce nouveau siècle. Ce faisant, il cherche à placer les droits fondamentaux et les aspirations communes des êtres humains au centre de l'action des Nations Unies. Il n'est donc pas surprenant que M. Annan et l'Organisation qu'il dirige avec tant d'efficacité soient les lauréats, cette année, de l'un des prix les plus convoités et les plus prestigieux du monde : le prix Nobel de la paix. La Trinité-et-Tobago leur présente ses félicitations les plus sincères.

C'est avec le même sentiment de fierté que je me dois de mentionner que la Trinité-et-Tobago, État composé de deux îles, est le lieu de naissance d'un autre lauréat du prix Nobel de cette année, Sir Vidiadhar Naipaul, qui a reçu le prix Nobel de littérature.

Il est bon que l'année 2001 ait été proclamée par l'Assemblée générale Année pour le dialogue entre les civilisations. La communauté internationale reconnaît ainsi clairement que ce n'est que grâce au dialogue que la voix des différents peuples et leurs démarches face aux nombreux défis qu'ils doivent relever peuvent s'exprimer. Il est certain que la tolérance et le respect de la diversité restent des éléments clefs des stratégies qui doivent être mises au point pour faire face à ces préoccupations. Un dialogue équitable et libéré de la peur dénote non seulement une société civilisée mais aussi une société capable de durer. L'histoire nous jugera non pas sur la base de nos soi-disant progrès, mais sur la base de ce que nous tolérons en tant qu'individus, en tant qu'États-nations et en tant que communauté mondiale.

À cet égard, les valeurs fondamentales consacrées par la Déclaration du Millénaire font partie intégrante de ce processus, de telle sorte qu'on ne saurait leur donner une importance exagérée. Elles nous donnent les orientations dont nous avons grand besoin pour maintenir notre intérêt et notre engagement alors que nous nous efforçons de relever ces défis mondiaux. Compte tenu des événements qui se déroulent dans le monde, il semblerait qu'il est de plus en plus nécessaire et urgent que nous nous engagions à nouveau à honorer les valeurs caractéristiques d'un dialogue entre les nations.

Il y a deux mois, dans notre ville hôte, New York, ainsi qu'à Washington et en Pennsylvanie, le monde a été témoin d'une agression terroriste odieuse. Un grand nombre d'États Membres, dont le mien, comptent parmi les victimes des citoyens de leur pays. Nous avons tous été affectés par les répercussions diverses et toujours plus nombreuses de cette agression qui nous a rappelé de manière à la fois tragique et brutale que nous vivons dans un contexte mondial et que les événements qui se déroulent dans un pays peuvent avoir un effet sur chacun de nous.

Nous devons prendre conscience de ce que sont véritablement ces actes dépravés. Aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Nous avons la responsabilité collective d'envoyer un message ferme et clair pour dire que ces actes ne resteront pas impunis. Des mesures ont été engagées dans ce sens. Par conséquent, c'est avec une énergie renouvelée que les États Membres doivent, aux niveaux national et international prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau qui s'abat sur l'humanité. C'est ainsi que la Trinité-et-Tobago est déjà partie à 11 des conventions internationales relatives au terrorisme. La Trinité-et-Tobago condamne violemment le terrorisme dans toutes ses manifestations, où qu'il ait lieu.

Les actes de terrorisme trouvent leur origine dans les coeurs et les esprits de ceux qui se sont fourvoyés. Nous sommes maintenant menacés par le spectre du bioterrorisme, de la guerre chimique et même des armes nucléaires. La communauté internationale ne doit pas se bercer de l'illusion que les tactiques conventionnelles permettront le retour du sentiment de sécurité que de nombreuses régions du monde connaissaient avant le 11 septembre. Une instance mondiale comme l'ONU doit se pencher sur les causes fondamentales sous-jacentes – les conditions sociales, économiques, politiques et psychologiques dans

lesquelles le terrorisme trouve un terreau fertile. Nous avons, vis-à-vis de nos citoyens, de nos enfants et des générations futures, la responsabilité morale de rendre le monde meilleur en ôtant aux terroristes la possibilité d'effrayer et d'intimider.

Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, de présenter nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans le tragique accident d'avion survenu récemment.

Malgré la gravité et le caractère très actuel du phénomène qu'est le terrorisme, nous ne pouvons pas laisser le spectre du terrorisme nous décourager dans notre détermination à poursuivre des objectifs de développement qui visent le mieux-être de nos peuples. Nous ne devons pas non plus le laisser détourner notre attention d'autres activités qui ont un impact tout aussi négatif sur nos sociétés, comme le commerce illicite des drogues et le commerce illicite des armes légères. Mon gouvernement a, pour sa part, promulgué des lois autorisant la confiscation des avoirs provenant du trafic des drogues. De même, les lois existantes seront renforcées et des mesures appropriées seront mises en place dans le cadre des efforts déployés par mon pays pour participer à la lutte internationale contre le terrorisme.

C'est précisément cette nécessité de préserver la démocratie, d'assurer la primauté du droit et le respect des droits de l'homme qui a incité le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago à proposer, en 1989, que l'on mette à nouveau l'accent sur la création d'une Cour pénale internationale permanente. Nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte que les crimes qui sont le trafic illicite des drogues et le terrorisme relèvent de la compétence de la Cour.

Au niveau national, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago reconnaît la nécessité de mettre également l'accent sur la promotion de la croissance économique et de créer une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens en tant qu'éléments essentiels de la préservation de la démocratie. Dans ce contexte, le Gouvernement a défini neuf objectifs fondamentaux qui devraient permettre de donner corps à une nation plus robuste, mieux éduquée et hautement qualifiée, capable de participer pleinement à la vie de la communauté nationale et de jouer un rôle dans la société mondiale. Mais alors même que nous poursuivons ces objectifs, nous savons que, en tant que

petit État insulaire en développement, nous avons des besoins tout particuliers et que nous courons des risques particuliers. Il nous faut donc un environnement régional et mondial qui soit positif. C'est la raison pour laquelle nous accordons une importance toute particulière à la réalisation des différents objectifs de développement qui ont été arrêtés lors du Sommet du Millénaire de l'année dernière. En tant que petit État insulaire en développement, nous aimerions rappeler à l'Assemblée la détermination du Sommet d'appliquer rapidement et intégralement le Programme d'action de la Barbade de 1994 et les résultats de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale relative aux besoins des petits États insulaires en développement.

La Trinité-et-Tobago estime également que le commerce reste l'un des éléments essentiels de la croissance économique. Même si les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité sont devenues une priorité, c'est toujours à la communauté internationale qu'il incombe de garantir la force et la stabilité des prix des produits de base, dont dépendent la majorité des pays en développement pour financer leur croissance et leur développement.

Il faut également envisager d'alléger la dette des pays à revenu intermédiaire, car cela libérera des ressources qui sont consacrées au service de la dette et permettra de financer des secteurs essentiels, tels que ceux de la santé et de l'éducation. La Trinité-et-Tobago, par exemple, consacre actuellement une part importante de son produit intérieur brut à s'acquitter de ses obligations au titre du service de la dette - alors que ces ressources seraient mieux utilisées dans notre lutte contre la pandémie du sida, qui est en passe de devenir un défi de taille pour le développement non seulement de Trinité-et-Tobago, mais aussi d'un grand nombre de nos îles soeurs dans les Caraïbes et dans d'autres régions du monde.

La mobilisation des ressources aux niveaux national, régional et international est essentielle pour le développement des petits États insulaires. La Trinité-et-Tobago a par conséquent donné la priorité à la mobilisation des ressources nationales dans le cadre d'une politique macroéconomique globale qui encourage la mise en place d'un environnement commercial concurrentiel.

Toutefois, la réussite au niveau de la mobilisation des ressources nationales est fortement tributaire de

l'environnement extérieur et liée à la réussite en matière d'accès aux marchés des pays développés. Il est impossible aux pays en développement de maîtriser un grand nombre des facteurs qui font qu'il est difficile d'attirer des capitaux étrangers. La Trinité-et-Tobago a notamment des difficultés à attirer des investissements étrangers pour son secteur non pétrolier, ce qui a des répercussions sur le développement général de l'infrastructure sociale. L'investissement étranger direct a également tendance à aller vers les secteurs dans lesquels les profits sont les plus élevés et pas nécessairement là où une politique saine a été instaurée pour mettre en place un climat local accueillant.

Pour les États en développement, la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra l'an prochain, et au cours de laquelle la question essentielle de la réforme du système décisionnel sera examinée, est tout aussi importante.

Les institutions financières internationales, pour leur part, doivent veiller à ce que les pays en développement puissent participer pleinement à toutes les décisions politiques qui les concernent directement.

De même, les dispositions concernant l'octroi d'un traitement particulier et différentiel figurant dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent être appliquées afin que les pays en développement puissent accroître les bénéfices potentiels de leurs échanges commerciaux. La Trinité-et-Tobago est persuadée que l'OMC doit reconnaître les différents niveaux de capacité de développement entre ses membres, y compris entre pays en développement. Notre position sur cette question a été clairement énoncée lors de la réunion ministérielle de Doha, qui vient de s'achever. La Trinité-et-Tobago se félicite de l'accord qui a été conclu à cette réunion en vue de la mise en oeuvre effective du traitement particulier différentiel aux fins de faciliter le développement et de s'assurer que les modalités des nouveaux engagements, y compris les dispositions relatives au traitement particulier et différentiel, seront mises en place d'ici au 31 mars 2003. Nous nous félicitons également de l'accord sur le programme de travail visant à examiner les questions concernant l'activité commerciale des pays à économie faible en vue d'une plus grande intégration des économies petites et vulnérables dans le système commercial multilatéral. Nous resterons activement engagés dans le déroulement de ce processus.

La Trinité-et-Tobago, en tant que membre du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, est préoccupée par le retard excessif et non justifié concernant les demandes de dérogation prévues par l'Accord de partenariat ACP-CE. Cette question a d'importantes implications générales pour l'Organisation et c'est pour cette raison que la Trinité-et-Tobago, comme d'autres membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pense qu'il est impératif que cette question soit résolue à la conférence ministérielle.

Dans le domaine de la santé, nul ne peut contester l'existence d'un lien véritable entre la capacité de développement d'un pays et la santé de ses habitants. À cet égard, mon gouvernement a noté avec un intérêt particulier l'appel à renforcer la résolution adoptée au Sommet du Millénaire recommandant d'arrêter et d'inverser la progression du VIH/sida d'ici à 2015. Nous nous préoccupons particulièrement de ce que la région des Caraïbes soit au deuxième rang des régions du monde où le sida est la première cause de mortalité dans le groupe d'âge 15-44 ans, une distinction que notre région ne peut se permettre.

La Trinité-et-Tobago a prouvé une fois de plus son intérêt pour les activités internationales en accueillant le mois dernier la dixième Conférence internationale pour les personnes vivant avec le VIH/sida. En outre, la Trinité-et-Tobago fait partie des pays qui ont été choisis pour participer à la phase II des essais en matière de dépistage du VIH/sida, qui vise à mettre au point un vaccin sans danger, abordable et accessible. Le Gouvernement a également réussi à négocier avec les sociétés pharmaceutiques une réduction de 90 % du coût des médicaments antirétroviraux. La Trinité-et-Tobago appuie également la création d'un Fonds mondial pour la lutte contre le sida et pour la santé. En tant que membre du Groupe de travail transitoire du Fonds, nous ferons en sorte que, dans les modalités du Fonds, l'accès ne soit pas trop lourd et bureaucratique et qu'on songe en particulier aux pays les plus gravement touchés.

Un autre aspect du cycle du sous-développement est la persistance de la pauvreté. La Trinité-et-Tobago appuie sans réserve l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire à s'efforcer de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême. Au niveau national, les progrès de la Trinité-et-Tobago dans le domaine de l'élimination de la

pauvreté sont démontrés par le fait qu'elle occupe depuis 1977 un rang élevé dans l'Indicateur du développement humain de l'ONU.

De même, la Trinité-et-Tobago reste attachée à l'accord sur les objectifs économiques et environnementaux des Nations Unies. Nous nous félicitons des accords qui ont été signés à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment de la création d'un fonds spécial pour les changements climatiques, d'un fonds pour les pays les moins avancés et d'un fonds pour l'adaptation relevant du Protocole de Kyoto, qui sera destiné à financer des projets et programmes d'adaptation concrets. Nous encourageons maintenant les pays développés à ratifier le Protocole afin que ce dernier entre en vigueur le plus rapidement possible.

En tant que petit État insulaire fortement tributaire de l'environnement marin pour le pétrole, le gaz naturel, les industries de la pêche et du tourisme, nous nous soucions également de respecter les principes et à honorer les obligations de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous appuyons les travaux de l'Autorité internationale des fonds marins relatifs au développement et à l'exploitation des minéraux des grands fonds marins pour le bénéfice de l'humanité entière. Dans notre désir d'assurer la protection de l'environnement marin, nous réaffirmons que la question du transbordement des déchets dangereux dans la mer des Caraïbes suscite une profonde préoccupation dans la région car, dans nombre de cas, l'environnement marin constitue la seule ressource substantielle dont certains États dépendent pour leur existence économique même.

Compte tenu des différents niveaux de développement, des différentes perspectives culturelles et des intérêts concurrents et disparates, une détermination indéniable se dessine au sein de cette instance qui nous unit tous dans l'engagement commun non seulement d'améliorer le niveau de la vie humaine, mais aussi de la conserver à tout prix. La mobilisation de cette détermination relève en fin de compte de l'attachement de chaque État Membre à ses valeurs intrinsèques, ainsi qu'à la valeur qu'il y ajoute par sa participation aux travaux d'instances comme celle-ci. C'est pour cette raison que nous devons poursuivre le dialogue, avec beaucoup plus de vigueur encore, pour veiller à mieux servir les intérêts de la paix et de la sécurité. La réforme du Conseil de sécurité doit par

conséquent être menée à bien de façon constructive. La démocratisation du Conseil de sécurité exigera une représentation plus équitable. Cet objectif ne peut être atteint qu'en élargissant le Conseil au niveau tant des membres permanents que non permanents.

La tâche qui nous attend n'est pas insurmontable. Nous devons approfondir le dialogue pour accélérer la mise en oeuvre des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire et énoncés dans les divers examens et conférences internationaux qui ont eu lieu jusqu'à présent. Nous devons nous assurer que le processus de mise en oeuvre se fera dans un esprit d'équité et de justice. Une attention égale doit être accordée à tous les groupes de pays, développés ou en développement, grands ou petits, sans littoral, États de transit ou petits États insulaires en développement. La Trinité-et-Tobago reste pleinement attachée à ce processus. Faisons en sorte que la cinquante-sixième session soit celle qui définit le processus de mise en oeuvre.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jose Ela Ebang, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale.

**M. Ela Ebang** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée d'exprimer notre vive satisfaction de voir M. Han Seung-soo présider les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Pour ma délégation, le caractère pacifique et l'esprit de dialogue qui distinguent son pays, la République de Corée, ainsi que ses qualités exceptionnelles de diplomate et de négociateur infatigable, qu'il a démontrées depuis le début de la session, sont des garanties du succès de nos travaux. Il peut compter sur l'appui et la coopération de la Guinée équatoriale.

Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous adressons nos félicitations les plus sincères à l'occasion de sa réélection pour un deuxième mandat à la tête de l'ONU, et pour l'attribution qui lui a été accordée, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, du prix Nobel de la Paix. Nous rendons hommage à la lucidité et à la détermination dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions afin de redynamiser l'Organisation et de la confirmer dans son rôle à un moment où la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et la compréhension sont de plus en plus précieuses. Nous souhaitons que les efforts du Secrétaire général afin d'atteindre les objectifs inscrits

dans la Charte soient couronnés de succès. À cette fin, il peut compter sur notre confiance et notre soutien pleins et entiers.

Je ne souhaite pas continuer plus avant dans mon intervention sans auparavant présenter nos plus sincères et plus profondes condoléances au Gouvernement et au peuple fraternel de la République dominicaine et à toutes les familles qui ont été affectées par l'accident d'avion tragique, effroyable qui s'est produit le matin du 12 novembre 2001. Que Dieu reçoive en son royaume tous les disparus.

La session actuelle de l'Assemblée générale a pris le deuil, car elle se tient à un moment où la communauté internationale, sans exception, se sent ramenée vers un passé qu'elle croyait révolu. Maintenant plus que jamais, et ce depuis le 11 septembre 2001, le besoin de sécurité, de stabilité, de justice, d'équité et d'équilibre est devenu une exigence vitale et un objectif premier.

L'Assemblée générale se heurte à un dilemme : évaluer le niveau d'exécution des engagements pris tant dans le cadre de la Déclaration du Sommet du Millénaire que dans le contexte des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale antérieures et postérieures au Sommet, ainsi que lors d'autres conférences internationales, afin de pouvoir adopter les nouvelles stratégies requises, compte tenu des échecs enregistrés dans les divers domaines d'activité, tout en remontant et en mettant en route tous les mécanismes nécessaires afin de combattre et d'éliminer le terrorisme, puisque celui-ci est un ennemi commun, sans visage ni adresse connus.

Les peuples et leurs gouvernements se heurtent constamment à l'obligation et au devoir laborieux, complexes et incontournables qui consistent à s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouvelles exigences qui se dessinent dans l'avenir immédiat ou lointain. C'est la raison pour laquelle la Guinée équatoriale partage et défend l'avis selon lequel cette tâche ne peut ni ne doit relever de la responsabilité d'un peuple ou d'un gouvernement ou d'un pays unique agissant de façon isolée. Elle doit être supportée au sein d'une instance collective telle que l'Organisation des Nations Unies.

Nous estimons et défendons le concept selon lequel l'Organisation des Nations Unies constitue la meilleure option et le meilleur centre de convergence pour des accords indispensables, avec toute la richesse que crée sa diversité pour des objectifs tels que la

prévention des conflits, la gestion des crises, le rapprochement entre les peuples et le renforcement de la coopération entre les États sur les plans bilatéral, sous-régional, régional et intercontinental. C'est la raison pour laquelle l'Organisation doit être dotée des moyens nécessaires pour mettre sur pied une société internationale qui lutte contre l'intolérance, les tensions et les conflits persistants ainsi que contre l'aggravation de la situation économique des pays pauvres.

Dans ce contexte, et à la lumière des expériences positives récentes dont nous avons été les témoins, nous préconisons une coopération plus poussée, plus étroite et plus efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes d'intégration régionaux, en général, et avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), en particulier.

En même temps que l'Organisation des Nations Unies sera dotée des moyens propres à accroître sa capacité, nous estimons que le moment est aussi venu tant pour les États que pour les organisations internationales, y compris les organes financiers, de prendre sans tarder des mesures concrètes et judicieuses en vue de démocratiser les relations internationales, de promouvoir et réaffirmer le respect des droits de l'homme, enfin de consolider l'entreprise de désarmement et de transférer les investissements en dépenses militaires au bénéfice des initiatives internationales en faveur du développement. La Guinée équatoriale continue à oeuvrer afin d'atteindre ces objectifs par la mise en place d'un cadre institutionnel de dialogue national entre les différentes forces politiques du pays.

La Guinée équatoriale reconnaît et souligne l'impérieuse nécessité de démocratiser le Conseil de sécurité, en instituant le plus haut degré possible de transparence et de coordination entre les activités et les tâches de cette instance et les responsabilités de l'Assemblée générale.

Malgré les succès enregistrés en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix dans un certain nombre de pays et de régions, il est toujours inquiétant de constater que ces réussites se changent en bouillons de culture propices à la persistance indéfinie de foyers de tension ou qui facilitent la naissance d'autres menaces à la paix. En fait, alors que l'Organisation des Nations Unies redouble et améliore

les efforts en matière de missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix, le Secrétaire général a constaté dans son rapport sur l'activité de l'Organisation : « Les dépenses militaires mondiales ont continué d'augmenter ... Bien que les montants alloués au titre de l'aide publique au développement aient continué de diminuer ... les budgets militaires n'ont cessé d'augmenter ». (A/56/1, par. 76)

Cette même préoccupation devant l'absence de paix s'applique au piteux et décourageant l'état où se trouve la coopération visant à éliminer la pauvreté. Car l'Organisation des Nations Unies et son Groupe pour le développement, ainsi que certaines organisations non gouvernementales, s'évertuent à inscrire dans les faits la décision prise lors du Sommet du Millénaire de lutter contre la pauvreté et de faire de la mondialisation un phénomène d'intégration et non un phénomène d'exclusion.

La Guinée équatoriale s'associe au principe de responsabilité partagée, soutenant le point de vue que les problèmes auxquels continuent à se heurter les pays les moins avancés sont les vraies raisons du manque de progrès eu égard aux objectifs de développement humain et social. Nous espérons, et nous sommes convaincus, que la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey, au Mexique, en mai 2002, et d'autres instruments pertinents poseront les bases les plus solides d'une coopération efficace en matière de développement.

Comme je l'ai déjà indiqué antérieurement, la Guinée équatoriale est satisfaite de la réduction des tensions dans certains pays et régions. Dans le même temps, la Guinée équatoriale appelle et encourage les parties impliquées dans les secteurs où sont nés les conflits et les différends à redoubler d'efforts et à utiliser leurs capacités et leur potentiel pour rechercher des solutions pacifiques par le biais de négociations pacifiques.

Dans ce contexte, la Guinée équatoriale réaffirme que la République populaire de Chine est la seule entité étatique qui puisse représenter le peuple chinois.

Nous nous félicitons de la récente initiative de reprendre le dialogue Nord-Sud en vue de la réunification pacifique de la péninsule coréenne et nous appuyons les principes auxquels ont souscrit et les

responsabilités qu'ont assumées les Gouvernements de la République populaire de Corée et la République de Corée.

À une époque où l'Organisation des Nations Unies s'est engagée pleinement dans la recherche de solutions pour atténuer les fléaux qui frappent les populations dans tous les coins de la planète en adoptant des stratégies et des programmes d'action de lutte contre la pandémie du VIH/sida – pour ne mentionner qu'un seul exemple -- contre le trafic illicite d'armes et de stupéfiants, la toxicomanie, l'hypothèque de la vie des enfants par le trafic dont ils ont fait l'objet et leur recrutement trop aisé dans les forces armées, ainsi que contre la discrimination des femmes etc., l'attention de la communauté internationale a été détournée par des événements inhabituels comme l'attentat terroriste sans précédent du 11 septembre 2001.

Les attaques perpétrées contre les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre, représentaient indubitablement un assaut contre l'Organisation des Nations Unies. L'atmosphère dominante lors de la présente session de l'Assemblée générale, une année après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, à un sommet où se sont rassemblés 147 chefs d'État et de gouvernement et 189 États Membres, et le report de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants jusqu'à l'année prochaine sont des exemples éloquents des difficultés et du dilemme auxquels doit faire face l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre vigoureuse condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et facettes, ainsi que l'appui et la solidarité totales de la République de Guinée équatoriale au peuple et au Gouvernement américains pendant cette période douloureuse et inquiétante, qui sera difficile à oublier.

Les organes constitutionnels compétents du pays adoptent actuellement des mesures visant à intégrer la République de Guinée équatoriale dans les autres conventions internationales pertinentes sur la prévention et la répression du terrorisme international. Cette initiative est un élément de sa réponse à la Déclaration conjointe sur le terrorisme, adoptée à Bruxelles le 11 octobre, et à la Déclaration de Dakar contre le terrorisme, signée le 17 octobre 2001, ainsi

qu'aux autres déclarations pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme l'a vigoureusement indiqué le rapport du Secrétaire général, la Déclaration du Millénaire insiste sur la nécessité de promouvoir et d'intensifier la coopération institutionnelle entre l'Organisation des Nations Unies et les organes régionaux et sous-régionaux.

« Dans un monde où l'interdépendance se fait toujours plus étroite, aucun des problèmes les plus graves qui se posent à nous ne peut être résolu sur le seul plan national. Ils exigent tous coopération, partenariat et partage des charges entre gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, secteur privé et société civile ». (A/56/1, par. 11)

Dans ce contexte, au nom des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) dont la présidence est exercée par la République équatoriale de Guinée, nous réaffirmons nos remerciements les plus sincères pour l'appui massif donné par les États Membres de l'ONU aux résolutions 55/22 et 55/161 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et sur le statut d'observateur accordé à cette dernière.

Nous espérons, et nous sommes d'ailleurs convaincus, que grâce à l'existence dans les États de la CEEAC d'une volonté politique pour mettre fin aux conflits, aux pertes de vies humaines, à la destruction des infrastructures économique et sociale et à l'extrême pauvreté dans les zones rurales, l'Assemblée générale va une fois de plus se prononcer en faveur de l'application, de l'amélioration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEEAC afin que cette dernière puisse consacrer ses potentialités individuelles et collectives à relever les nouveaux défis qui découlent de la mondialisation et de la libéralisation pour les économies de la sous-région. Cela renforcerait la démocratie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit dans la sous-région, dans le cadre des excellents travaux menés sans relâche par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Je ferais preuve de négligence si j'omettais de transmettre à chacun des participants de l'Assemblée les salutations, les vœux de succès sincères et de

prospérité que leur adresse le Président de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, lequel a exprimé le vœu de participer à ces délibérations mais n'a hélas pu se joindre à nous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Peter Donigi, Président de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**M. Donigi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je souhaite m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président à l'occasion de son élection à ce poste prestigieux.

Son élection témoigne de la haute estime que la communauté internationale lui porte ainsi qu'à la République de Corée.

Ma délégation est convaincue que grâce à ses immenses compétences diplomatiques et à ses qualités de dirigeant, qui sont déjà manifestes, il continuera à guider les travaux de la présente session de l'Assemblée générale jusqu'à leur heureuse conclusion.

Je saisis également cette occasion pour exprimer par son entremise la gratitude sincère de ma délégation à son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, pour son éminente direction qui a facilité les travaux de l'historique Sommet du Millénaire et de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons également féliciter M. Kofi Annan et lui rendre hommage à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'attribution du prix Nobel de la paix.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est inébranlable dans son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît la valeur de beaucoup des traités et déclarations de l'ONU, notamment ceux qui font progresser les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gestion des affaires publiques. Beaucoup de ces principes sont énumérés dans notre Constitution nationale.

Nous reconnaissons que l'Organisation a eu quelques limitations, dont beaucoup ne sont dues qu'à elle-même. Nous notons que l'ONU est maintenant dans une situation financière beaucoup plus saine que

jamais auparavant. Cependant, il n'y a pas de place pour l'autosatisfaction dans la poursuite du programme de réformes. Les organes et systèmes de l'ONU doivent être restructurés pour refléter une nouvelle dynamique et les changements géopolitiques intervenus et pour susciter l'espoir chez tous en ce début du nouveau millénaire.

Nous croyons que nos problèmes mondiaux et régionaux communs ne pourront être réglés sous les auspices de la violence, du terrorisme, de la guerre et de la destruction; ils ne pourront pas non plus être réglés dans un vide. L'ONU offre un forum et un cadre pour encourager le dialogue vers un règlement pacifique des différends.

Un Conseil de sécurité efficace, pensons-nous, devrait être représentatif de toutes les sous-régions du monde. Mon gouvernement estime également que le recours au droit du veto devrait être limité aux questions relevant du Chapitre VII, tandis que les méthodes de travail et les délibérations du Conseil devraient être plus transparentes et plus démocratiques.

Les aspirations au développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été mises en péril par des problèmes liés au ralentissement de l'économie mondiale, à la crise économique dans la région de l'Asie et du Pacifique et aux catastrophes naturelles, toutes choses sur lesquelles nous n'avons que peu de contrôle. Le Gouvernement a affronté ces défis en appliquant un programme général d'ajustements structurels. Nous avons beaucoup travaillé pour assurer que ces ajustements structurels soient opérés dans le secteur public, afin de stimuler et d'accélérer la croissance dans le secteur privé.

Les mesures que nous avons adoptées ont stabilisé l'économie. Cependant, au moment de se tourner vers l'avenir, nous ne pouvons qu'espérer que les incidents du 11 septembre n'affecteront pas indûment notre future reprise. À en juger par l'évidence d'une récession aux États-Unis, il semble clair que tous les efforts sont nécessaires pour faire un succès, l'an prochain, de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Nous sommes reconnaissants au groupe des Amis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui comprend l'Australie, le Japon, la Commission européenne et la Chine, entre autres, qui ont généreusement aidé notre gouvernement dans ses efforts de développement. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et

la Banque asiatique de développement ont aussi répondu très positivement à nos politiques.

Mon pays a connu un terrible et malheureux conflit et s'est efforcé d'instaurer une confiance mutuelle et la sécurité en recherchant un règlement politique progressif, y compris par la remise en état et le développement au cours des quatre dernières années, de sa province de Bougainville. Nous avons utilisé la méthode mélanésienne pour établir un consensus entre toutes les parties au conflit. Le consensus se reflète maintenant dans l'Accord sur la paix à Bougainville, signé par les parties le 30 août dernier. Le Gouvernement est résolu dans son désir de mettre en oeuvre cet Accord. Il a achevé les travaux de rédaction d'amendements à notre Constitution pour prévoir une plus grande autonomie, un référendum et une amnistie. Avec les efforts en cours pour mettre en oeuvre d'autres aspects de l'Accord, on attend des parties qu'elles facilitent les progrès en ce qui concerne l'élimination des armes et les questions qui y sont liées, telles que la réconciliation et l'unification des structures politiques et administratives à Bougainville. Une session extraordinaire du Parlement sera convoquée la semaine prochaine, le 22 novembre, pour continuer à débattre de l'Accord. Le Parlement délibérera sur les amendements constitutionnels le 14 décembre prochain ou dans les jours qui suivront.

Nous souhaitons dire officiellement notre profonde gratitude à l'ONU, notamment à l'Ambassadeur Noël Sinclair et à son équipe à Bougainville, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Union européenne, à chacun des membres de l'Union européenne et aux Gouvernements de l'Australie, des Fidji, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Îles Salomon et de Vanuatu pour le rôle constructif qu'ils n'ont cessé de jouer à Bougainville.

J'ai également le plaisir de m'exprimer au nom du Gouvernement et des parties de Bougainville pour remercier le Secrétaire général et tous les membres du Conseil de sécurité, anciens et actuels, d'avoir continuellement renouvelé le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville. Nous avons la certitude que le Conseil de sécurité continuera de fournir toute l'assistance dont nous avons besoin en ce qui concerne le rassemblement, l'entreposage et la destruction des armes.

Le processus de décolonisation ne sera pas terminé tant que la population des 17 territoires non

autonomes restants n'aura pas exercé son droit à l'autodétermination et/ou obtenu l'autonomie.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la coopération du Gouvernement français en ce qui concerne les progrès réalisés pour appliquer les Accords de Nouméa et pour mettre en route l'exercice ultérieur du droit à l'autodétermination par le peuple de Nouvelle-Calédonie, en particulier par la population indigène canaque.

Nous reconnaissons la pleine coopération du Gouvernement néo-zélandais dans les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne la question des îles Tokélaou.

Mon gouvernement prend note des progrès enregistrés au Timor oriental. Nous nous félicitons de tout coeur de l'annonce que le 20 mai 2002 sera le jour où le peuple du Timor oriental accèdera à l'indépendance et sera reconnu en tant que nation. Nous attendons avec intérêt de l'accueillir en tant que Membre à part entière de cette famille des nations.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de demander instamment aux autres puissantes administrantes de coopérer avec la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation pour mettre en oeuvre et achever son mandat rapidement.

L'avenir de chacun des territoires autonomes restants ne peut être assuré que par une approche positive, constructive et avant tout transparente de la mise en place d'une solution unique pour chacun d'entre eux.

À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a établi le processus consultatif sur les océans pour améliorer la coordination et la gestion des programmes portant sur l'utilisation, le développement et la protection des océans et des mers. Le processus consultatif a réussi à mettre au premier plan un certain nombre de questions et à attirer sur elles l'attention des États Membres.

Le groupe du Forum des îles du Pacifique inclut de petits États insulaires en développement qui sont les gardiens du plus grand espace océanique. Cet espace océanique est riche en ressources naturelles et marines. Cependant, les petits États insulaires en développement de la région ont des capacités humaines, financières et technologiques limitées pour récolter, contrôler, gérer

et préserver ces ressources au profit des générations actuelles et futures.

On a dit que pour détourner les pauvres de l'appel du mal, il ne suffit pas de faire appel à leurs estomacs. On doit aussi bien faire appel à leurs aspirations. Nous nous sommes associés à d'autres pays qui s'intéressent en particulier à l'exploitation durable et à la gestion des ressources halieutiques dans notre région pour instituer, en septembre 2000, la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest. La prochaine réunion des signataires de cette Convention aura lieu en Papouasie-Nouvelle-Guinée au début de l'an prochain.

Nous nous félicitons du dépôt par Malte, dimanche dernier, de son instrument de ratification de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. Cet Accord, qui entrera maintenant en vigueur le 11 décembre 2001, demande aux États de coopérer pour renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, de conserver et de développer leur propre industrie de la pêche pour ces stocks. Pour tous les petits États insulaires en développement du Pacifique, le financement du développement doit être lié au développement de leur secteur de la pêche.

Afin de souligner ce point, j'ai fourni quelques données à la dernière page de ma déclaration écrite. L'Assemblée notera que l'industrie de la pêche du Pacifique Centre et Ouest représente plus de 2,5 milliards de dollars par an, tandis que les petits États insulaires en développement du Pacifique ne gagnent en moyenne que 66 millions de dollars par an en échange des droits de permis. Pour que les petits États insulaires en développement du Pacifique arrivent à un développement et à une croissance durables, cette situation doit changer.

L'an dernier, ma délégation s'était également félicitée de la conclusion par l'Autorité internationale des fonds marins du code d'exploration pour l'exploitation minière du sous-sol marin. La suite des travaux doit être entreprise en ce qui concerne un code

d'exploration des sulfures polymétalliques et des croûtes cobaltifères. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement intéressée par les sulfures polymétalliques.

Ma délégation aimerait remercier une fois encore le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, l'Ambassadeur Satya Nandan, de son rapport sur les activités de l'Autorité. Nous nous félicitons de l'exécution de contrats par des investisseurs pionniers et prions les autres investisseurs pionniers de suivre cet exemple dès que possible.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les principes qui figurent dans le Programme d'action de la Barbade et dans l'Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous continuons d'appuyer les principes qui figurent dans le Protocole de Kyoto et dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous soulignons encore une fois la nécessité urgente pour les pays développés de faire des efforts concertés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Ma délégation se félicite des réalisations de la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, tenue à Bonn en juillet dernier, et du dénouement heureux de la septième session de la Conférence, qui s'est tenue récemment à Marrakech, au Maroc.

Un autre des grands défis auxquels l'ONU est confrontée consiste à renforcer la capacité de la communauté mondiale de répondre rapidement et efficacement aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. En 1997, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu une sécheresse et un gel causés par le phénomène El Niño. En 1998, un tsunami et le phénomène La Niña ont causé des inondations et des glissements de terrain, et semé la mort et la destruction dans leur sillage. Nous sommes reconnaissants à nos voisins pour l'appui rapide et généreux qu'ils nous ont apporté afin de nous aider à faire face aux effets de telles catastrophes. Le réchauffement de la planète a également entraîné une augmentation des cas de maladies comme le paludisme dans les zones situées en altitude et les zones les plus peuplées de notre pays. La menace d'une incidence accrue de paludisme dans cette région est réelle, et pourrait avoir une incidence négative sur la

démographie du pays. Il y a de toute évidence un lien entre les changements climatiques, les catastrophes naturelles, et la propagation et l'incidence accrue des maladies.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas non plus épargnée par l'épidémie du VIH/sida ou la tuberculose. Nous sommes reconnaissants à l'Australie et aux autres partenaires qui nous ont fourni une assistance dans le domaine des soins de santé. Nous nous félicitons également encore une fois de ce fait que l'an dernier, le Gouvernement japonais s'est engagé à consacrer d'importantes ressources financières à des programmes d'éradication des maladies dans les pays en développement.

La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui auront lieu prochainement, doivent être des rampes de lancement de nouvelles méthodes novatrices visant à revoir les politiques des institutions de Bretton Woods, afin qu'elles se concentrent davantage sur le développement et sur l'élimination de la pauvreté. Il doit y avoir un effort concerté pour établir un lien entre les instruments financiers nouveaux ou novateurs et la mise en oeuvre d'approches précises axées sur les résultats. Il doit y avoir de la souplesse dans l'aide fournie aux pays en développement, en particulier aux pays insulaires, sans littoral et les moins avancés. Comme je l'ai déjà dit, pour que les peuples des îles du Pacifique deviennent d'importants participants du processus de mondialisation, les nouveaux instruments et mécanismes financiers devraient être élaborés de façon à faciliter le transfert des capacités technologiques et des compétences dans le secteur de la pêche.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée au dialogue pacifique entre les nations et condamne ceux qui utilisent le terrorisme contre des êtres humains ou qui financent, recrutent ou forment des terroristes ou des mercenaires. Les actes barbares du 11 septembre ont été décrits de bien des façons. Certains les ont qualifiés d'horribles, de méprisables et ont dit qu'il s'agissait d'actes diaboliques. L'utilisation de tout adjectif pour décrire l'horreur et la menace persistante à la sécurité commune ne fait qu'accroître l'estime que certains portent aux auteurs de ces actes. L'emploi de tout terme restrictif pour définir l'innocence des morts donne de la légitimité à ces actes et masque leur nature délibérée et injustifiable.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée condamne les attaques du 11 septembre contre les États-Unis et appuie la campagne menée actuellement par ce pays et ses alliés pour lutter contre le terrorisme. Au nom du Gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je transmets nos sincères condoléances aux familles immédiates et aux parents de toutes les personnes qui ont brutalement perdu la vie à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Mon gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et il en train d'étudier toutes les conventions existantes portant sur le terrorisme avec l'intention d'y adhérer au début de l'année prochaine.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée note également le décès, survenu il y a plusieurs jours, du dirigeant politique de la population de la province indonésienne d'Irian Jaya, M. Theys Eluay, dans des circonstances douteuses. En tant que pays voisin qui partage une frontière commune avec cette province, la Papouasie-Nouvelle-Guinée craint que les derniers événements dans cette province ne fassent tache d'huile. Nous prions instamment l'Indonésie d'entreprendre une enquête approfondie, impartiale et transparente sur la mort de M. Eluay, d'en rendre publics les résultats et de traduire en justice les responsables.

Mon gouvernement est attaché à un monde stable, pacifique et écologiquement sûr, et il appuie donc les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons à tous les États détenteurs d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris les armes biologiques, de cesser de les mettre à l'essai, de les fabriquer et de les stocker, et de prendre en outre des mesures pour les détruire.

Nous appuyons aussi les efforts déployés en vue d'interdire le transport transfrontalier de déchets radioactifs et autres déchets dangereux dans la région du Pacifique. Nous demandons aux États qui ont déjà effectué des essais nucléaires, ou qui ont déversé des déchets chimiques ou autres déchets non dégradables dans notre sous-région, d'offrir une indemnisation adéquate et de fournir une assistance médicale appropriée aux nombreuses personnes et familles touchées. Des mesures doivent être prises pour nettoyer les dommages causés à l'environnement.

Les partenariats mondiaux et régionaux visant à promouvoir un changement sont le moyen irremplaçable de s'attaquer aux défis auxquels le monde sera confronté au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que l'un des défis qui se posent aux États Membres consiste à transformer l'Organisation pour qu'elle soit un outil efficace dans la réalisation de notre objectif commun : faire du village mondial un lieu qui soit meilleur pour tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ellen Margrethe Løj, Chef de la délégation du Danemark.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement danois souscrit pleinement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Belgique au nom de l'Union européenne.

Le 11 septembre, un coup brutal a été porté au peuple des États-Unis d'Amérique. En même temps, il s'agissait d'une attaque contre les fondements même de l'ONU et contre sa mission, qui consiste à assurer la paix et la prospérité à l'humanité dans un esprit de collaboration et de valeurs communes. Des extrémistes ont jugé bon de tuer des milliers d'innocents pour faire passer leur message. Le peuple danois en a été indigné et attristé. Nous condamnons fermement cet acte criminel et lâche; nos pensées et notre compassion accompagnent les victimes, leurs familles et leurs amis.

Cette année, le prix Nobel de la paix a été attribué au Secrétaire général et à l'ONU. Je tiens à féliciter le Secrétaire général, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et son personnel. Ce choix n'aurait pas pu être plus approprié, ni le moment mieux choisi.

L'horrible attaque terroriste perpétrée contre les États-Unis a changé l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dès le départ, la communauté internationale a fait preuve de sa volonté de faire face à la menace terroriste. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions condamnant les attaques terroristes, à l'unanimité et de la façon la plus vigoureuse. Des pays et d'autres organisations internationales ont continué sur la même voie en adoptant de nombreuses autres initiatives à cette fin. La communauté internationale a fait face à ce défi dans l'unité.

Le Danemark se félicite qu'une vaste coalition de pays se soit ralliée derrière la réaction des États-Unis aux attaques terroristes, afin de traduire effectivement

en justice ceux qui commettent, organisent et parrainent des actes de terrorisme international.

En agissant ensemble, en agissant résolument, en redoublant nos efforts, nous arrêterons la terreur. Au niveau international, nous avons besoin de l'ONU pour fournir les normes et le cadre juridique international nécessaires pour définir et criminaliser les agissements terroristes. L'ONU a déjà mis en place d'importantes parties de son dispositif juridique avec les 12 conventions existantes qui visent à lutter contre des formes spécifiques de terreur. En outre, le travail de préparation d'une convention globale sur le terrorisme international est déjà bien avancé.

À l'échelle nationale, les pays doivent prendre de toute urgence des mesures concrètes pour mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Les États doivent disposer de lois nationales qui leur permettent de traduire en justice les individus qui commettent des actes de terrorisme ou ceux qui les soutiennent. En même temps, les pays doivent être prêts à prendre des mesures afin d'entraver, par tous les moyens possibles, le fonctionnement et le financement des réseaux terroristes sur leurs territoires. Tous les pays doivent adhérer aux 12 conventions contre le terrorisme international et les mettre en oeuvre, et en outre donner suite rapidement à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Ma délégation se félicite des réalisations de la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, tenue à Bonn en juillet dernier, et du dénouement réussi de la septième session de la Conférence, qui s'est tenue récemment à Marrakech au Maroc.

Il y a trois semaines, le Gouvernement danois a soumis un projet de loi sur le suivi national à notre Parlement, et je peux assurer l'Assemblée que le Danemark fera tout son possible pour coopérer avec le Comité contre le terrorisme créé en vertu de la résolution 1373 (2001).

Ces mesures font partie de l'ensemble de nos efforts pour créer un monde meilleur où la dignité humaine soit garantie, où les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient pleinement respectés. En effet, les récents événements viennent souligner encore la nécessité d'améliorer notre monde, en particulier pour le nombre immense de ceux qui vivent dans la pauvreté. Pour les indigents qui n'entrevoient aucune

possibilité d'améliorer leur condition économique et sociale, il peut être tentant d'adopter des vues religieuses et idéologiques extrémistes et de se joindre à des réseaux qui les professent. Nous devons veiller à ce que les pauvres et les défavorisés aient de véritables chances sur le plan politique, économique et social.

Les objectifs énoncés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire donnent une orientation à nos travaux pour les décennies à venir.

Les conflits armés causent des souffrances indicibles et des dégâts matériels inconcevables et sont souvent les principaux obstacles au développement. Pour répondre de manière efficace aux conflits actuels, il faut qu'une communauté internationale unie fasse montre d'un engagement politique à long terme, sous forme d'une action diplomatique, politique, économique, militaire et civile. L'ONU est l'organe international investi du mandat universel d'assurer un appui à la prévention des conflits. C'est souvent le seul organe habilité à gérer les conflits. C'est ainsi que nombreux sont ceux qui, partout dans le monde, dépendent de la réaction effective et rapide de l'ONU.

Heureusement, ces dernières années, nous avons assisté à un certain nombre d'opérations réussies de l'ONU. Laissez-moi simplement signaler trois exemples dans trois régions différentes du monde.

Premièrement, au Timor oriental, la présence de l'ONU a facilité le progrès politique vers l'édification d'un nouvel État-nation, prévue pour le mois de mai prochain.

Deuxièmement, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée a prouvé la volonté de la communauté internationale de résoudre les conflits et a renforcé la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Cette Mission a également marqué le premier déploiement réussi de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies.

Troisièmement, la journée d'après-demain sera un jalon important pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et pour les habitants du Kosovo. Nous espérons que ceux-ci participeront en grand nombre aux élections. Le Gouvernement danois a noté avec satisfaction que le Gouvernement serbe aussi bien que le Gouvernement yougoslave ont appuyé la participation des Serbes du Kosovo aux élections.

Toutefois, d'autres conflits, et notamment en Afrique, continuent de causer d'énormes souffrances et de mettre au défi la communauté internationale. La prévention et la gestion des conflits violents font donc désormais partie intégrante de l'engagement global du Danemark à l'égard des pays en développement.

L'ONU a un rôle unique à jouer pour aider l'Afghanistan à se reconstruire et à réintégrer la communauté internationale. Le Danemark appuie pleinement l'activité du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brahimi. Nous sommes prêts à poursuivre notre participation aux efforts d'assistance et aux initiatives humanitaires en cours, ainsi qu'à l'énorme tâche de reconstruction de l'Afghanistan qui nous attend.

Le conflit du Moyen-Orient est un conflit particulièrement préoccupant, car il menace d'échapper à tout contrôle. Le rapport Mitchell et le plan Tenet offrent une chance considérable de le débloquent. L'ONU, l'Union européenne, les États-Unis et les États voisins doivent redoubler d'efforts pour faire en sorte que les parties prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à la violence et pour instaurer le climat nécessaire à la reprise des négociations.

Les objectifs de développement du Millénaire constituent le cadre permettant à chaque pays d'agir de façon concertée sur un certain nombre de problèmes clefs du développement.

À cet égard, je voudrais mentionner le Plan de campagne du Secrétaire général pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, dans lequel il a déclaré que jusqu'à présent, la communauté internationale a multiplié les engagements. Il lui faut désormais passer aux actes. Ce rappel tout à fait opportun reçoit notre plein appui.

Au cours des 10 dernières années, de plus en plus de pays se sont engagés à mettre en place un système politique démocratique et responsable. Cette tendance est encourageante. Des sociétés ouvertes attachées à la démocratie sont plus à même de respecter l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et de favoriser l'installation de gouvernements responsables. Les responsabilités nationales pour le développement, telles qu'exprimées par la bonne gouvernance, ainsi que la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, sont des instruments essentiels pour le règlement pacifique des conflits et le développement économique. Le nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique est un pas encourageant dans cette direction.

Sur la base de ces tendances positives, nous devons aller encore plus loin. Nous devons prendre des mesures concertées sur tout un éventail de questions clefs allant de la sécurité et des droits de l'homme au commerce et au développement.

À cet égard, notre planification antérieure au 11 septembre nous apporte des bienfaits inattendus. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey, et le Sommet mondial pour le développement durable prévu à Johannesburg s'inscrivent tous dans le même processus mondial. Ce sont là des occasions uniques pour nous de montrer que la coopération multilatérale dans le domaine économique peut faire une différence et que nous pouvons réaliser une mondialisation à visage humain.

Il est clair que notre principal objectif est d'éliminer la pauvreté. Cet objectif doit être au coeur des efforts internationaux dans les semaines et les mois prochains. Nous avons besoin d'une « donne mondiale » qui englobe tous les êtres humains afin de réaliser un développement durable à long terme, basé sur la cohésion au niveau mondial entre les politiques économiques, sociales et environnementales.

Il nous faut ainsi des partenariats entre les pays développés et les pays en développement; entre tous les acteurs du développement, notamment la grande famille des Nations Unies comprenant l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), et nous devons faire appel à la société civile et au secteur privé. Tous les partenaires doivent monter à bord pour que l'on puisse instaurer un équilibre entre les initiatives nationales, internationales et systémiques.

La Conférence sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique en mars 2002, constitue la première occasion importante de manifester notre nouvelle détermination en matière de développement. Nous pourrions quitter Monterrey munis d'éléments importants d'un cadre mondial qui nous permettrait d'aider un nombre sans précédent de personnes à sortir de la pauvreté au cours des 15 prochaines années. Les avantages en jeu sur le plan humain et en matière de sécurité ne permettent pas d'hésiter.

Nous faisons face à une grande responsabilité dans les jours, les semaines et les mois à venir. Les pays développés et les pays en développement doivent établir leurs priorités pour arriver à cette donne mondiale. En ce sens, il faut que les pays développés, dans un esprit de partenariat, s'engagent, à l'échelle mondiale, à aider les pays en développement à réaliser pleinement leur potentiel en matière de développement.

Nous réitérons l'appel lancé aux pays industrialisés pour qu'ils accordent une assistance au développement plus généreuse et qu'ils augmentent leur aide publique au développement de manière que celle-ci atteigne au minimum l'objectif de 0,7 % du produit national brut, ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Les récents événements ont montré que la coopération internationale est indispensable. L'ONU constitue l'instance appropriée pour relever nombre de ces défis. Donnons donc à l'Organisation les moyens de le faire. En concluant une donne mondiale, nous pouvons faire progresser le développement sur un large front.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Pracha Guna-Kasem, chef de la délégation de la Thaïlande.

**M. Guna-Kasem** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prononcer cette déclaration au nom de M. Surakiart Sathirathai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande. Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer toute notre sympathie aux familles et aux amis de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont souffert à l'occasion des incidents tragiques du 11 septembre 2001. Le peuple et le Gouvernement thaïlandais partagent les sentiments de tristesse et d'indignation provoqués par ces actes de terrorisme. Nos condoléances vont au peuple et au Gouvernement des États-Unis.

Je voudrais également adresser mes félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale; je suis convaincu que sous sa conduite nous pourrons faire fond sur la Déclaration du Millénaire en vue de réaliser nos objectifs : apporter à ce monde la paix, la prospérité et le bien-être.

Je voudrais également exprimer nos plus chaleureuses félicitations au Secrétaire général,

M. Kofi Annan, qui vient de recevoir le prix Nobel de la paix, avec l'Organisation des Nations Unies, et le féliciter en même temps de sa réélection au poste de Secrétaire général. Cette reconnaissance prestigieuse de son action est due aux efforts inlassables du Secrétaire général lui-même et du personnel dévoué de l'ONU. L'oeuvre d'ensemble du Secrétaire général est consignée dans son Rapport du Millénaire, qui résume les activités prochaines de l'Organisation, décrit le cadre des tâches prévues et se concentre sur les êtres humains, placés au centre du développement, au niveau international comme au niveau national.

Après les événements du 11 septembre 2001, la destinée commune du monde dépendra en grande partie de la façon dont nous réussirons à faire face à ces nouvelles réalités et à ces complexités croissantes. Aucun pays n'est vraiment à l'abri du terrorisme et aucun n'est capable de le combattre seul. Le moment est venu pour toutes les nations de contribuer et de participer aux efforts conjoints de lutte contre le terrorisme.

En Thaïlande, nous condamnons résolument toutes les formes de terrorisme et nous appuyons totalement tous les efforts déployés par la communauté internationale pour combattre cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La Thaïlande appuie toutes les mesures prises contre le terrorisme dans le cadre de l'ONU et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international. Nous avons étendu notre coopération à la communauté internationale à l'aide des lois existantes, comme celles portant sur l'assistance mutuelle en matière pénale sous la forme d'échange d'informations et de partage de renseignements. Le Gouvernement thaïlandais amende actuellement sa législation et ses règlements intérieurs pour mettre le pays en mesure d'être partie aux conventions internationales pertinentes, en particulier à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Au niveau régional, la Thaïlande a participé activement aux assemblées régionales récentes au plus haut niveau, où le terrorisme international a reçu une attention toute spéciale, notamment la réunion récente des dirigeants économiques sur la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), à Shanghai. Nous nous sommes joints à d'autres dirigeants de la CEAP pour exprimer notre vive préoccupation face à la menace que représente le terrorisme à la paix mondiale

et à la stabilité de l'économie mondiale, et pour réaffirmer la nécessité urgente d'un rétablissement de la confiance dans l'économie mondiale.

Au septième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenu le 5 novembre 2001 au Brunéi Darussalam, les dirigeants de l'ANASE ont publié une déclaration définissant des mesures précises visant à renforcer encore la coopération face à la menace du terrorisme dans la région. Les mesures proposées comprennent l'amélioration des échanges de renseignements et le renforcement de la coopération entre institutions de maintien de l'ordre. Les dirigeants des pays de l'ANASE ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération avec leurs interlocuteurs de l'ANASE et dans le cadre du Forum régional de l'ANASE, et ils ont insisté sur le rôle majeur que l'ONU doit jouer en la matière.

Mon pays, la Thaïlande, est favorable à la tenue dans les plus brefs délais d'une conférence internationale au niveau ministériel sur le terrorisme international, sous l'égide de l'ONU. Cette conférence devrait en effet permettre de discuter des problèmes et de la coopération relatifs au terrorisme, et aboutir éventuellement à des mesures concrètes au niveau mondial. Le terrorisme ne doit pas être identifié à un groupe ethnique, une confession ou une nationalité. Faute de quoi, nos efforts pourraient déboucher sur un danger encore plus grand pour nos peuples.

Le terrorisme international a également accentué le ralentissement de l'économie mondiale, avec toutes les conséquences sociales que cela comporte. Les compagnies aériennes, le tourisme et les secteurs connexes ont ressenti, dans le monde entier, l'impact des tensions internationales. Des pays qui connaissent déjà des difficultés pour se relever du récent ralentissement de l'activité économique se préparent à devoir préserver leur économie de sombrer encore plus avant vers le marasme. Face au fossé toujours croissant entre les pays développés et les pays en développement, l'ONU et ses États Membres doivent travailler de concert à stopper cette tendance et à l'inverser.

Les efforts déployés en vue de combler ce fossé ne doivent pas se limiter au seul cadre de l'ONU. La session de l'Organisation mondiale du commerce qui vient de se conclure à Doha, au Qatar, a représenté une occasion idéale pour les nations de prouver qu'elles peuvent travailler ensemble et réaliser des progrès

notables en faisant avancer l'agenda commercial mondial pour le bien commun de l'humanité.

Depuis son investiture, au début de l'année, le Gouvernement thaïlandais a adopté une nouvelle démarche en matière de politique économique et sociale. Le Gouvernement thaïlandais a mis en place une série de projets économiques et sociaux visant à renforcer les capacités de la population locale. Il a créé, par exemple, la Banque populaire et des programmes de microcrédit à l'intention des catégories les plus pauvres, en milieu rural comme en milieu urbain. L'objectif est d'aider chaque communauté en finançant des petits projets locaux permettant de développer et de commercialiser les produits de la communauté, sur la base du savoir-faire local. En outre, plus de 2 millions de petits agriculteurs thaïlandais vont bénéficier du programme de suspension de la dette du Gouvernement et d'un programme national d'assurance maladie.

Concernant la question de l'Afghanistan, l'ONU et la communauté internationale, en collaboration avec les Afghans eux-mêmes, doivent agir rapidement afin de définir les modalités permettant de rétablir l'ordre et la stabilité. Nous devons également apporter toute l'aide possible à l'Afghanistan, en commençant par l'aide humanitaire, en ce moment particulièrement critique, et l'aide au renforcement des capacités dans un avenir proche.

La Thaïlande, pour sa part, fournira une assez grande quantité de riz – environ 3 000 tonnes – comme secours alimentaire aux Afghans. La Croix-Rouge thaïlandaise a aussi fait don de 10 000 couvertures.

Au sein de notre région de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande a revigoré les relations bilatérales avec nos voisins immédiats, et a coopéré étroitement pour rechercher une approche commune pour l'ouverture des frontières. Nous avons aussi décidé de créer des bases de production et des liaisons de transport communes. Ces initiatives poursuivent le mouvement lancé l'année dernière lorsque la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté une résolution proposée par la Thaïlande sur la « Décennie pour la coopération dans le développement de la sous-région du grand Mékong, 2000-2009 ». Cette sous-région a été placée au centre des priorités du programme du développement de l'Asie du Sud-Est. De plus, la Thaïlande a aussi un rôle dans le maintien de la paix dans la région. Nous sommes

particulièrement fiers du fait que deux généraux thaïlandais ont servi successivement en tant que Commandant des forces de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), et dans la mission qui lui succède, la Force internationale au Timor oriental (INTERFET). C'est une partie intégrante de l'engagement de la Thaïlande d'assumer sa juste part de la responsabilité internationale, en particulier en Asie du Sud-Est.

Nous considérons que l'ONU doit jouer un rôle très important pour renforcer les fondations d'un monde futur qui soit pacifique, tolérant et viable, pour nos peuples et pour les générations futures. En conséquence, la Thaïlande soutient pleinement l'Année du dialogue entre les civilisations de l'ONU, et elle a participé activement à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui vient de se tenir à Durban, en Afrique du Sud.

Alors que nous célébrons le cinquante-sixième anniversaire de l'ONU, et que nous félicitons le Secrétaire général et l'Organisation, nous devons nous demander : qu'attendons-nous de l'ONU? Je pense que nous attendons d'elle qu'elle travaille encore plus activement à entretenir une culture de paix, ainsi qu'à améliorer le rythme du développement économique et social international. Nous pensons que les nations pauvres comme les nations riches doivent contribuer selon leurs diverses capacités. Ces efforts nationaux doivent aller main dans la main avec ceux de l'ONU.

Concentrons nos priorités immédiates sur le maintien de la paix et de l'harmonie dans le monde. Engageons-nous à travailler avec plus vigueur encore au bien-être de nos peuples sur les plans politique, économique, social et physique. Voilà ce que sont, ou devraient être, les priorités durables pour l'ONU et pour toute l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Earl Huntley, chef de la délégation de Sainte-Lucie.

**M. Huntley** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais pour commencer présenter les félicitations de la délégation de Sainte-Lucie au Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection. Nous voudrions l'assurer de notre plein soutien pour mener nos délibérations à un résultat fructueux.

Au moment où nous nous réunissons dans la collectivité fraternelle de toutes les nations pour cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, Sainte-Lucie voudrait une fois de plus associer sa voix à celles qui ont déploré et condamné les méprisables actes de terrorisme du 11 septembre 2001, qui ont infligé de telles violences à notre admirable ville hôte, New York, et à notre pays hôte, en éteignant cruellement et impitoyablement des milliers de vies humaines innocentes et riches de promesses. Nous sommes toutefois encouragés par la détermination universelle de toutes les nations pacifiques à débarrasser la terre du fléau du terrorisme. Nous avons aussi remarqué avec quelle rapidité et fermeté certaines de ces nations se sont regroupées pour former une coalition en vue de mener ces efforts, et comment elles ont entrepris une guerre contre le terrorisme.

Nous devrions, toutefois, reconnaître que la défaite de ce type de terrorisme, aussi souhaitable et positive qu'elle soit, ne créera pas par elle-même une humanité ni un monde meilleurs. Car il y a des milliards de personnes dans le monde d'aujourd'hui qui ne sont pas en guerre, mais qui ne connaissent pas la paix; elles souffrent d'autres formes de terreur. Il y a des millions de personnes – et parmi elles de si nombreux enfants – qui succombent chaque jour à l'horreur de la malnutrition et de la famine. Il y a encore des millions d'autres personnes qui dépérissent d'une maladie. Nous devons donc nous rappeler qu'il y a de nombreux autres problèmes qui engendrent leurs propres sortes de peurs et de conflits dans le monde d'aujourd'hui, et que le plus souvent les causes sous-jacentes de ces conflits sont le manque de développement économique et humain.

Si nous voulons parvenir à une humanité meilleure, si nous voulons créer un monde meilleur, nous devons nous engager à faire preuve de plus de responsabilité collective à l'égard de ces autres questions. Nous devons adopter la même approche mondiale, militaire et rapide pour résoudre ces problèmes que celle adoptée pour lutter contre le terrorisme. Certaines de ces questions sont soumises à notre examen depuis bien trop longtemps, et auraient dû à l'heure actuelle disparaître de l'agenda mondial. Notre humanité fragile ne peut endurer un autre siècle de disparités grandissantes entre les nations et au sein de chacune d'elles. Nous ne pouvons plus soutenir bien longtemps la bataille silencieuse entre les riches et les pauvres. L'humanité ne peut tolérer l'aggravation sans

fin de la maladie, de la privation, de la famine, de l'analphabétisme, de la pauvreté, des luttes économiques et de la guerre.

Pour que l'idéal d'une humanité meilleure ne continue pas de nous échapper, nous devons en poser les fondements sur cette nouvelle attitude, cette nouvelle vision, où les individus et les nations partout dans le monde sont irrésistiblement poussés à atteindre des niveaux plus élevés de coopération dans la recherche de solutions à ces problèmes communs, en particulier les problèmes tels que la garantie de la sécurité économique et sociale, du développement durable, et de la gouvernance du système commercial multilatéral. L'ONU doit jouer le rôle central dans cette nouvelle philosophie de la coopération.

C'est dans cette perspective que Sainte-Lucie réitère son appel à l'adoption d'une approche globale pour éliminer la pauvreté. Sainte-Lucie reste attachée à son point de vue que l'ONU est la seule organisation capable de centraliser les connaissances et les ressources financières requises pour une action mondiale contre la pauvreté. La coopération internationale pour l'élimination de la pauvreté doit donner la place qui lui revient, notamment, à l'allègement de la dette, à travers le soutien à une Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) améliorée. Elle doit garantir un traitement spécial et différencié, sur une base contractuelle, aux pays en développement, et un soutien financier durable aux programmes de développement de l'Organisation.

Le fléau du VIH/sida, qui continue de ravager le monde, appelle aussi cette nouvelle réaction collective. Sainte-Lucie reconnaît que l'ONU a déjà commencé à mener la lutte mondiale contre le VIH/sida. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au VIH/sida a fait beaucoup pour augmenter la prise de conscience, à l'échelle mondiale, de l'ampleur de la pandémie. Sainte-Lucie se félicite aussi de la création du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé, dans le but d'augmenter la capacité de la communauté mondiale de lutter contre ce fléau. Toutefois, si l'humanité veut gagner la bataille contre cette peste du XXe siècle, la communauté internationale doit affecter de nouvelles et additionnelles ressources à la recherche et au développement de médicaments de prix abordable. Nous soulignons que ces médicaments doivent être bon marché, et largement accessibles. Il est temps que les sociétés commerciales cessent de conférer plus

d'importance à des profits toujours grandissants qu'à la santé et à la vie des malheureux qui sont atteints de maladies comme le sida. N'est-il pas inhumain d'avoir pour objectif principal de réaliser un profit aussi grand que possible sur la maladie de tant d'êtres, plutôt que de s'assurer que les médicaments essentiels dont ils ont besoin pour mettre fin à leur souffrance sont facilement disponibles?

En examinant le système commercial multilatéral, Sainte-Lucie reste préoccupée par le fait que la tendance à laisser les forces du marché déterminer totalement l'ampleur, la structure et les résultats de l'activité économique n'est pas contrebalancée par des mécanismes permettant de répartir équitablement les gains du bien-être et de protéger les petits États les plus vulnérables, tels que Sainte-Lucie, des conséquences de l'effondrement des marchés.

L'état périlleux de l'industrie de la banane à Sainte-Lucie et dans les autres îles Windward de la région Est des Caraïbes est la suite douloureuse de cette tendance, une politique mal conçue en matière de mondialisation et de libéralisation du commerce à tout prix. L'accusation d'incompatibilité avec les clauses de l'Organisation mondiale du commerce portée contre le régime commercial préférentiel, qui vient d'être accordé à juste titre à Sainte-Lucie et à d'autres pays producteurs de bananes, membres de l'Agricultural Commodities Committee au titre de l'Accord de Lomé, a presque conduit à l'effondrement de cette industrie vitale. Sainte-Lucie se félicite de la récente initiative des États-Unis visant un nouvel accord autorisant le commerce des bananes sur le marché européen, une initiative qui a mis fin à la guerre absurde de la banane avec l'Europe.

Sainte-Lucie voudrait une nouvelle fois exprimer sa vive gratitude pour la persévérance et le courage de l'Union européenne, qui a respecté ses obligations internationales durant toutes ces années de litiges. Nous nous félicitons de la nouvelle qui vient de nous parvenir de Doha selon laquelle, après 18 mois, une dérogation de l'OMC a finalement été accordée à l'Accord de Cotonou, ouvrant ainsi la voie à la mise en oeuvre des nouveaux arrangements en matière de commercialisation de la banane. Nous espérons que ces faits nouveaux ne surviennent pas trop tard pour sauver notre industrie. Mais la « guerre de la banane » restera un témoignage frappant des inégalités du système commercial libéralisé.

Sainte-Lucie est également préoccupée par les actions de diverses organisations, telles que le Conseil économique mondial et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui semblent vouloir usurper le rôle et les fonctions traditionnels de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements nationaux. Face à la disparition presque totale de l'industrie vitale de la banane, Sainte-Lucie et les autres îles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales ont cherché à diversifier leur économie en consolidant leur avantage compétitif dans des services financiers offshore, mais les pays de l'OCDE ont dénoncé nos efforts comme leur étant préjudiciables et ont qualifié les services financiers offshore des Caraïbes de refuges pour activités criminelles. Pour nous, il s'agit d'une violation de notre intégrité territoriale, de notre souveraineté et de nos droits économiques. Sainte-Lucie accepte le fait qu'elle a l'obligation de veiller à ce que ses services financiers ne servent pas des individus et des intérêts sans scrupules. Mais elle ne saurait, en toute conscience, placer sa souveraineté sous le contrôle d'un système de gouvernance imposé par quelques-uns.

Face à ces actions égoïstes des pays développés et à la myopie de la mondialisation, le rôle de l'ONU pour rétablir l'ordre à ce niveau devient plus urgent. Sainte-Lucie réitère donc son appel en faveur d'une renaissance du système des Nations Unies, non seulement en tant qu'organisation préoccupée par des opérations de maintien de la paix et des missions humanitaires mais aussi en tant qu'institution en mesure de gouverner effectivement le système économique mondial de façon à assurer une redistribution équitable des avantages de la croissance économique. Nous avons besoin d'une Organisation qui nous protégera contre les crises économiques mondiales et encouragera l'adoption de politiques de développement durable.

Dans ce contexte, et avec le spectre naissant d'une récession économique mondiale, la prochaine Conférence des Nations Unies sur le financement du développement devient encore plus utile et plus urgente. Cette Conférence est très importante pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, en butte à un produit intérieur brut globalement faible, des capacités nationales d'épargne et d'investissement insuffisantes et des marchés financiers peu puissants. Le programme de développement de la région des Caraïbes ne peut se concrétiser sans financement

indispensable et ne peut être soutenu sans un environnement international favorable. Nous devons donc nous engager à assurer le succès de la Conférence.

Notre nouvel appel pour une réforme de l'ONU devient plus urgent du fait qu'elle est systématiquement marginalisée en tant que source d'orientation et de sagesse collective pour les questions mondiales. Si l'Organisation des Nations Unies continue d'être marginalisée dans la conception des politiques et stratégies de développement mondial, les préoccupations des pays en développement seront certainement exclues du programme mondial. Un exemple récent est la décision de ne pas inclure les questions liées à la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans les réunions préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable. Nous pensons que cela nuit à l'esprit de la résolution de l'ONU, qui annonce la convocation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenue en 1994 à la Barbade. En fait, il avait été reconnu que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'avait pas accordé une attention suffisante à la situation particulière des petits États insulaires en développement.

Deux autres exemples illustrent l'inaction des Nations Unies et nous préoccupent vivement. Sainte-Lucie regrette l'adoption par l'ONU d'un instrument peu puissant sur les armes légères. Dans les petits États insulaires en développement comme Sainte-Lucie, l'instabilité économique croissante a engendré des niveaux accrus de la criminalité liée aux drogues. Dans la région des Caraïbes, les armes légères sont utilisées dans la plupart des crimes violents contre nos citoyens respectueux des lois. Le commerce mondial des armes légères doit donc cesser dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. Un document faible sur les armes légères n'était donc pas ce dont nous avons besoin.

Nous restons vivement préoccupés par le fait que le Plan d'action pour la première Décennie internationale de l'élimination du colonialisme n'a pas donné lieu à la décolonisation des 17 territoires non autonomes restants, comprenant surtout des petites îles, et de ce fait, nous demandons que les ressources et l'expertise nécessaires soient fournies en priorité pour assurer la mise en oeuvre des résolutions de longue

date sur la décolonisation et des analyses critiques demandées dans le Plan d'action de la présente Décennie internationale.

Je terminerai en exprimant, au nom du Gouvernement et du peuple de Sainte-Lucie, nos plus chaleureuses félicitations au Secrétaire général Kofi Annan et au personnel dévoué des Nations Unies à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix. Nous considérons cette distinction comme un témoignage éloquent des efforts considérables de l'Organisation visant à instaurer un monde pacifique. Dans le même temps, ce prix nous paraît être un défi pour l'ONU afin qu'elle reste résolue dans son engagement à l'égard du cadre multilatéral et ne se laisse pas handicaper par l'inaction, surtout lorsque la défense de la sécurité humaine est en jeu.

Nous reconnaissons tous que les événements du 11 septembre ont créé une nouvelle ère pour les affaires du monde et de nouveaux défis pour nous tous, et en particulier les Nations Unies. Le système des Nations Unies devra faire plus qu'il n'a fait jusqu'à présent. Il doit résister à l'emploi de la force dans des situations où la sagesse doit prévaloir. Il doit travailler davantage pour devenir une source d'espoir pour les désespérés et un réservoir de puissance pour les faibles. Il doit redoubler d'efforts pour faire de la préservation de l'humanité l'idéal absolu.

L'horreur du 11 septembre a choqué certains d'entre nous et nous a incités à créer une coalition contre le terrorisme. Le moment est venu que la tragédie du sous-développement nous choque tous et nous encourage à mettre en place de nouvelles coalitions en matière de développement. En ces heures, utilisons l'ONU, redynamisée par ce prix Nobel, pour créer ces coalitions. Mettons en place une coalition pour protéger les damnés de la terre, éliminer leur faim, leur pauvreté, leurs maladies, et bannir à jamais leur misère.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Tekle** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole, dans le cadre de l'exercice de son droit de réponse, pour répondre à certaines des accusations portées contre mon pays par le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie. Je m'abstiendrai d'exprimer des vues subjectives et évoquerai simplement les déclarations de M. Legwaila Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général, sur chacune des accusations du Ministre. Monsieur le Président, je vous laisserai, ainsi que l'Assemblée, juger par vous-mêmes.

S'agissant de l'intégrité de la Zone de sécurité temporaire, le Représentant spécial a déclaré dans une conférence de presse, le 18 avril 2001

« Il y a des choses que nous pouvons faire en tant que Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et il y a des choses que nous ne pouvons pas faire. Cela dépend de la volonté des parties de négocier avec nous et, enfin, de convenir de certaines choses. Il y a encore des problèmes que nous devons régler en ce qui concerne la frontière sud de la Zone de sécurité temporaire...

[Les Éthiopiens] nous ont dit avant la réunion du 6 avril [de la Commission militaire de coordination] qu'ils avaient commis une erreur en excluant la zone d'Irob lorsqu'ils nous avaient donné les lignes de redéploiement. Nous avons rectifié la ligne et quand ils ont fini de se redéployer nous avons attesté qu'ils s'étaient bien redéployés. Au bout de quelques jours, nous nous sommes rendus compte qu'ils étaient présents dans la région en question – c'est-à-dire, dans la zone qui s'étend six kilomètres au-delà des lignes que nous avons tracées.

Nous avons publié une déclaration, comme vous l'avez dit – une déclaration dans laquelle nous avons protesté contre la présence des trois compagnies dans cette partie d'Irob. Le commandant de la force et moi-même avons été invités à aller en Éthiopie afin d'y rencontrer le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie. C'est à ce moment là qu'on nous a dit que l'Éthiopie avait toujours été dans cette zone et qu'elle ne l'avait jamais quittée et que cette zone faisait partie du territoire [éthiopien]... C'est pourquoi ils se sont redéployés dans cette zone conformément à la ligne du 6 mai 1998.

On nous a dit en termes très clairs que rien – je souligne, rien – ne les ferait se retirer de cette région. Par conséquent, comme nous sommes réalistes, nous avons décidé qu'il ne servait à rien d'essayer d'évincer les Éthiopiens de cette région parce qu'ils ne se laisseront pas évincer. Personne ne veut se battre avec les Éthiopiens pour les faire partir de cette zone; c'est pourquoi nous avons dit au Président [de l'Érythrée] que nous avons là un exemple typique pouvant intéresser la Commission frontalière. C'est là la seule solution, parce que si l'on hypothéquait la création de la Zone de sécurité temporaire et les progrès du processus de paix en général, pour parvenir à un règlement de la question d'Irob, cela équivaudrait à dire que l'on ne veut pas établir la Zone de sécurité temporaire et que l'on ne veut pas que le processus de paix aille de l'avant. »

Qui apaise donc qui? Pour ce qui est de la mobilisation croissante des troupes érythréennes, on a posé au Représentant spécial la question suivante au cours d'une conférence de presse le 11 octobre:

« L'Éthiopie a dit récemment que les troupes Érythréennes sont en état d'alerte et que les troupes ont déjà été envoyées vers la frontière et se préparent à une reprise de la guerre, mais l'Érythrée le nie. Qu'avez-vous à dire là-dessus? »

Le Représentant spécial a répondu :

« Eh bien, nous avons enquêté sur ce point. Laissez-moi vous rappeler que chaque fois que l'une ou l'autre des parties nous apporte un quelconque élément d'information, nous enquêtons. Nous avons donc enquêté sur les allégations selon lesquelles l'armée érythréenne serait en état d'alerte, et, jusqu'à présent, nous n'avons rien trouvé qui puisse indiquer que ce soit le cas. Hier encore nous courions dans tous les sens pour être sûrs qu'on ne nous prendrait pas au dépourvu. »

Par contre, l'Éthiopie viole constamment l'esprit et la lettre de l'Accord de paix et compromet la paix. Je voudrais vous donner deux exemples. L'Accord de paix prévoit que l'on échange rapidement les prisonniers de guerre et les autres détenus. Le 9 août, au cours d'une conférence de presse, le Représentant spécial a répondu de la manière suivante à une question qui lui avait été posée :

« Comme vous le savez, les parties ont signé le 12 décembre l'Accord de paix d'Alger. Aux termes de l'article 2 de cet accord, elles sont tenues de libérer les prisonniers de guerre. Comme vous le savez, peu après la signature de l'Accord, elles ont commencé à libérer les prisonniers de guerre.

Les Éthiopiens disent, que étant donné que les Érythréens n'ont pas donné d'explication valable quant au sort du pilote Petros et de 36 autres personnes dont on est sans nouvelles, ils ont décidé de ne plus libérer de prisonniers de guerre. L'autre partie agit de même, en représailles. Mais comme nous l'avons toujours dit, et comme le dit le Comité international de la Croix-Rouge, on ne peut pas arrêter ce processus. On ne peut pas dire qu'on ne va pas libérer les prisonniers de guerre parce qu'on n'a pas obtenu satisfaction sur un point. Ceci va à l'encontre des dispositions des Conventions de Genève. »

En ce qui concerne les mines terrestres, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré :

« Nous faisons pression sur tout le monde pour avoir des informations sur les mines terrestres. L'Érythrée nous a donné des relevés sur les mines. L'Éthiopie nous a donné plusieurs centaines de cartes. Nous n'avons jamais dissimulé le fait que nous avons cherché à convaincre l'Éthiopie de continuer à coopérer avec nous afin de nous permettre d'obtenir tous les relevés, toutes les cartes, toutes les informations dont elle dispose afin que nous sachions où se trouvent ces mines, pour que la population puisse vivre en sécurité. »

C'est là tout ce que l'Érythrée avait à dire.

**M. Kazhoyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour exercer mon droit de réponse face à l'intervention qui a été faite hier par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, au cours de laquelle il a fourni des informations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'étaient pas tout à fait correctes.

La déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan était une tentative flagrante de dénaturer les preuves d'un terrorisme commandité par l'État en inversant les rôles du bourreau et de la victime. Ceci n'a rien de nouveau. Toutefois, un grand

nombre d'observateurs – des organisations gouvernementales et non gouvernementales, aussi bien internationales que nationales- ont déclaré que ce sont les autorités azerbaïdjanaises qui ont soit exterminé la population non azérie du Nakhitchevan et du Haut-Karabakh soit fait le nécessaire pour leur rendre la vie impossible. C'est l'Azerbaïdjan qui a répondu par des massacres et des pogroms aux revendications légitimes et parlementaires de la population arménienne du Haut-Karabakh, puis par une guerre ouverte contre le peuple du Haut-Karabakh.

Il a été bien mis en évidence qu'au cours de cette guerre, l'Azerbaïdjan a été le premier à se servir de tanks, de roquettes, de missiles, d'hélicoptères d'attaque et d'avions de combat qui ont été utilisés non seulement contre les forces d'autodéfense du Karabakh mais aussi contre la population civile du Haut-Karabakh, ainsi que de l'autre côté de la frontière, du côté arménien. Lorsque les Arméniens du Haut-Karabakh ont riposté en se servant pour la plupart des mêmes armes qu'ils avaient prises à l'armée azerbaïdjanaise, l'Azerbaïdjan a décidé de traiter ses anciennes victimes d'« agresseurs ». Que doit-on dire du véritable agresseur qui a tout provoqué et qui maintenant s'en prend à tout le monde sans vouloir admettre sa responsabilité?

Il y a une seule vérité et une seule justice. L'Azerbaïdjan ne peut pas mentir sans arrêt au monde entier. L'Azerbaïdjan refuse de reconnaître le droit inaliénable du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination, mais dans le même temps il fait valoir – et je cite ici la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan – que

« ... est favorable à un règlement rapide et pacifique des conflits fondé sur les normes et

principes de ... la Charte des Nations Unies [et] l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ».

À ce stade, je me demande si l'Azerbaïdjan est favorable au recours à deux poids et deux mesures dans l'application des principes consacrés par l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE, ou si le Ministre ignore tout simplement que le principe de l'autodétermination fait partie de ces principes.

Le souvenir des Arméniens et des autres personnes – jeunes et vieux, enfants et femmes, civils et soldats – qui ont été tués dans cette guerre devrait nous inciter à cesser de nous rejeter mutuellement la faute et, plutôt à nous tourner vers l'avenir pour essayer de trouver une solution acceptable, globale et durable dictée par la vérité, la justice et le respect des droits de l'homme – un appel qui a été transmis par mon Ministre des affaires étrangères dans la déclaration qu'il a faite hier.

**M. Yamtomo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en ce qui concerne la préoccupation dont a fait état le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ma délégation tient à signaler que le Gouvernement indonésien croit fermement qu'une enquête sera faite sur cette affaire afin de traduire en justice les responsables, conformément à la législation indonésienne. Nous préconisons par conséquent le respect de l'enquête et la non-ingérence dans cette enquête. Nous tenons à affirmer au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que cette affaire sera suivie de très près par le Gouvernement indonésien du fait qu'elle met en cause ses propres citoyens. Je tiens également à faire valoir que cette affaire représente pour le Gouvernement indonésien une question strictement interne.

*La séance est levée à 19 h 25.*